

# Marly INFOS



BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 116  
janv. 2021



**Bonne année  
2021 à tous les  
Marlysiens !**



Fouilles archéologiques  
au quartier du Haras  
p. 4



Rencontre avec  
Hélène Maquin  
p. 13





# LE MOT DU MAIRE

LE MOT DU MAIRE

Chères Marlysiennes, chers Marlysiens,

Une année s'est achevée, décevante, éprouvante, particulière année 2020.

Malgré les VŒUX, elle a, en effet, été marquée par l'arrivée du virus dans nos vies et notre quotidien en a été bouleversé. De nombreuses familles ont été touchées et certaines ont eu à pleurer l'un de leurs proches. Nous leur apportons tout notre soutien, nos pensées particulières et nous sommes très attristés de cette perte.

Le confinement est arrivé avec l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul pour éviter toute contamination. Cette période a été très difficile pour chacun d'entre nous. Certaines personnes se sont retrouvées seules, loin des autres, loin de leur travail, loin de toute activité. Avec le Centre communal d'action sociale, mais aussi tant de solidarité, de présence de toutes les professions de santé, nous avons tenté de briser tout isolement par le téléphone ou les visites à domicile, les relais de voisinage avec les associations caritatives.

Nous ne pouvons organiser notre traditionnelle rencontre pour la galette de janvier avec les anciens puisque les conditions sanitaires nous obligent encore à prendre nos distances. Ainsi, les personnes âgées ont particulièrement souffert de ce confinement. Il n'a pas été facile de se couper des relations qui ponctuent leur quotidien et certaines personnes ont été totalement désorientées. Je tiens à souligner le soutien des équipes de l'EHPAD MGEN Jacques ACHARD et de sa directrice qui ont été très présents auprès des résidents, des familles.

Avec les élus, les services, nous avons mis en place toutes les mesures sanitaires pour que les écoles puissent accueillir les élèves comme le souhaitait le Gouvernement. Grâce à la parfaite collaboration avec les équipes pédagogiques, nous avons relevé ce challenge et réussi à accepter l'ensemble des élèves dans les meilleures conditions de sécurité sanitaires. Nous savons combien le port du masque, mais également les distances à respecter et les changements de rythmes scolaires ont été difficiles à suivre par les enfants, les parents, ainsi que les enseignants.

Les entreprises sont touchées par le ralentissement ou l'arrêt de leur activité. Pour certaines, nous espérons que le télétravail a pu être mis en place sur la commune et sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, du Département et de la Région. Nous pensons également aux familles qui sont touchées par le chômage ou le chômage partiel et nous leur apportons notre soutien.

Nous avons, bien entendu, une pensée toute particulière pour les petits commerces de notre commune. Certains ont pu rester ouverts et ont pendant le confinement permis à notre commune d'être un lieu de vie tout en étant un lieu de réapprovisionnement. Nous les remercions bien chaleureusement. Nous vous

encourageons, bien entendu, à faire les achats dans les commerces de la commune afin de les soutenir.

Les associations voient également leur activité réduite avec la baisse du nombre d'adhésions, ainsi que l'annulation des manifestations organisées habituellement. Le conseil municipal et moi-même restons attentifs à tous ces adhérents, ces bénévoles qui font vivre notre commune.

Notre commune elle-même souffre de cette période et certains projets n'ont pu être mis en place. Ainsi, nous avons pour le moment, différé les projets de rénovation des bâtiments de l'Ecole de la Garenne et du COSEC. Néanmoins, nous avons pu faire aboutir des travaux de voirie, éclairage public, assainissement, logements, de gros entretiens, de fonctionnement de l'ensemble des services.

Ainsi, la crise sanitaire que nous vivons nous impacte tous et je voudrais saluer le courage et le sérieux dont chacun a fait preuve jusqu'à maintenant. C'est grâce à cette implication de chacun que nous pouvons être fiers d'essayer de faire reculer la maladie. Nous connaissons les conséquences et nous savons qu'il va falloir redoubler encore de patience et de volonté pour refaire surface dans une période plus calme. Alors, je vous souhaite à tous beaucoup d'énergie.

Nous savons que plusieurs vaccins vont pouvoir arriver sur le marché français. En ce début janvier, nous ne savons pas exactement comment va se dérouler la campagne de vaccination : qui sera prioritaire ? Où se fera la vaccination ? Quel sera le vaccin retenu ?

Ensemble, remplis d'espérance, reprenons encore cette magnifique citation de l'écrivain et aviateur français Antoine de Saint-Exupéry qui a écrit : **« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »**

Aujourd'hui, nous sommes pleins d'incertitudes et il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter. *« Cela n'arrive pas qu'aux autres !! »* Néanmoins, nous savons aussi quels gestes nous devons réaliser pour qu'un avenir soit possible pour l'ensemble de la population. Alors, je vous demande au nom de toute la commune de bien respecter les gestes barrières et de bien vous protéger pour offrir un avenir à ceux que vous aimez, que nous aimons.

En ce début d'année, je souhaite que nous soyons tous solidaires et que la commune que nous formons tous ensemble soit un lieu de réconfort, d'espoir, d'écoute.

Aussi, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle, très chaleureuse année 2021, une bonne santé pour vous et vos proches, le retour de vos projets et un avenir heureux.

Votre dévoué, **André SPECQ**

## Accueil :

**La Mairie de Marly-la-Ville vous accueille du lundi au vendredi sans rendez-vous de 8h00 à 12h00 et sur rendez-vous de 13h30 à 18h00, dans le respect des gestes barrières, jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie.**

- Contact : 01 34 47 46 46 / mairie@marlylaville.fr

## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Contact : 01 34 47 46 55

## Police Municipale :

- Pour joindre la Police Municipale, contactez la messagerie vocale au 01 34 47 46 53
- Police intercommunale Roissy Pays de France : 01 34 31 31 21
- Gendarmerie Nationale : 17
- Samedi : Permanence en Mairie sur rendez-vous de 9h à 12 h, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois.

## Service Comptabilité :

- Contact : 01 34 47 46 56

## Service Urbanisme :

- Contact : 01 34 47 46 49

## Service Enfance, Jeunesse, Centre de Loisirs :

- Contact : 01 34 47 46 43

## Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) :

- Contact : 01 34 68 14 91

## Service Culturel :

- Espace Culturel Lucien Jean : 01 34 31 37 60
- Ecole Municipale de Musique : 06 08 88 66 42
- Ecole Municipale de Danse : 06 28 62 74 74
- Bibliothèque Municipale : 01 34 72 74 14

## Service Restauration, Entretien, Atsem :

- Contact : 01 34 47 46 54

## Services techniques :

- Contact : 01 34 47 46 47

## SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES	02
VIE LOCALE	03
ENTREFILETS	12
INFOS POLICE MUNICIPALE	13
ENFANCE / JEUNESSE	16
INFOS GÉNÉRALES	20
VIE ASSOCIATIVE	22
CONSEILS MUNICIPAUX	31
ÉTAT CIVIL	40
AGENDA	42







## Cérémonie du 11 novembre

**Les contraintes liées à la pandémie de la Covid-19 nous ont conduits à restreindre les invitations à la cérémonie du 11 novembre, au strict minimum, dans le respect des consignes préfectorales, c’est-à-dire : pas plus de 6 personnes.**

**Suivant les consignes des services de la Préfecture, ne pourront participer :**

- aucune troupe,
- aucun porte-drapeau,
- aucune association d’anciens combattants (eu égard à leur âge, les anciens combattants, habituellement très présents, constituent une population qu’il convient de protéger).

Pourtant, nous nous souvenons que ce 11 novembre 1918 vers 5 heures du matin, un armistice est signé reconnaissant la victoire des alliés et la défaite de l’Allemagne. Aujourd’hui nous portons le flambeau pour nous souvenir du lourd tribut que les familles ont dû payer pour que la France soit libérée de l’envahisseur, tous ces soldats sont morts pour une seule et même cause, pensons à toutes ces personnes disparues.

La France compte toujours sur ses soldats et dans le monde encore, ils agissent pour la paix et les valeurs de notre République. Les attaques terroristes nées de l’obscurantisme nous obligent à rester vigilants.

Tout au long de son histoire, la patrie a été protégée par des héros et nous rendons

hommage à tous ceux qui ont fait le plus grand sacrifice pour la France.

**Certain de votre compréhension, dans l’espérance tout en citant « le temps met tout en lumière ».**

Le Maire, André SPECQ



## Le Fleurissement et les plantes bulbeuses : du projet à la plantation

**En novembre dernier, s’est déroulée une formation autour du fleurissement, réalisée en lien avec le CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) et la FIL (Formation d’Initiative Locale) du Val D’Oise. Retour en images sur ces journées fleuries...**

Ce stage, d’une durée de 8 jours et demi, a débuté en décembre 2019 avec 3 jours théoriques, suivis en janvier 2020 par 3 jours de travail en sous-groupes, puis en novembre 2020, par 2 jours de travail en équipe. Les 13 stagiaires, ayant pris part à cette formation, sont issus des communes d’Asnières sur Oise, Goussainville, Marly-la-Ville, Puisieux-en-France, Roissy-en-France et St Witz.

Leur formation a été réalisée en lien avec le CNFPT et La FIL et avait pour objectif de :

- Présenter un projet d’espace paysager
- Maîtriser les conditions d’utilisation et de plantation des plantes bulbeuses dans les massifs
- Employer les techniques d’association des plantes vivaces avec d’autres types de plantations
- Préparer le matériel, les équipements de sécurité, les matériaux et les plantations en vue de la réalisation du chantier

Grâce à cet apprentissage et à l’aide précieuse des stagiaires, le parvis de la Mairie de Marly-la-Ville s’est refait une beauté !



## Urbanisme

Suite à l'invitation du Conseil Départemental, quelques élus sont allés visiter les fouilles archéologiques qui se sont déroulés sur le quartier du Haras.

Retour en images sur cette expérience historique...

Pour ne rien manquer des fouilles archéologiques, rendez-vous ici : [www.valdoise.fr/3051-le-chateau-les-haras-marly-la-ville.htm](http://www.valdoise.fr/3051-le-chateau-les-haras-marly-la-ville.htm)

Le Département du Val d'Oise et le Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise vous proposent également de faire une visite virtuelle à 360° !



## Hommage à Samuel Paty

**Au lendemain de l'attentat qui a coûté la vie à un professeur d'histoire-géographie du collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine, la mairie de Marly-la-Ville a tenu à lui rendre hommage au collège.**

Nos pensées vont à ses proches, ses collègues ainsi qu'à ses élèves. Restons tous unis pour la défense des valeurs de la République !

André SPECQ, Maire de Marly la Ville et Emmanuel AUZELY, Principal du collège







**Pierre-Yves Hurtel,**  
Maire-adjoint chargé des Sports et de la Vie associative

## Bientôt un City Stade à Marly-la-Ville

**Inscrite dans le programme électoral en cours, la recherche d'un site pour aménager judicieusement un mini terrain multisports a abouti.**

Ce sera donc un « City stade » qui sera implanté près de la Salle des Sports, du Collège Françoise Dolto et de l'Espace Culturel en contrebas des parkings. Les études de sol sont en cours, la mise en concurrence pour la structure proprement dite et la recherche de financements sont lancées.

**Pierre-Yves Hurtel, Maire-adjoint chargé des Sports et de la Vie associative**



## Clin d'œil sur le service Entretien / Restauration / Atsem

**Un grand merci à tous nos agents d'entretien, d'offices et nos atsem... qui accomplissent chaque jour un travail de fourmi inlassable, remarquable.**

Toujours sur le front, sans relâche et dans la bienveillance, elles, exclusivement des femmes à ce jour, assument l'entretien des écoles dans le respect du protocole sanitaire lié à la Covid-19, provenant de l'éducation nationale. En effet, elles participent plusieurs fois par jour, au nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements, activités essentielles à la lutte contre la propagation du virus qui demandent beaucoup de patience et d'humilité. Dotées d'une capacité à travailler en équipe, elles rassemblent leur énergie et leur force, contribuant ainsi à l'accueil possible de tous les élèves, sur l'ensemble du temps scolaire, péri et extrascolaire.

**Madame Gely, Maire adjointe chargée de la vie scolaire.**  
**Esther Lucchetta, Responsable du service entretien-restauration-Atsem.**



**Fabienne Gely,**  
Maire adjointe chargée de la Vie scolaire

# L'École c'est fait pour grandir, pas pour souffrir !

**Le 26 novembre 2020, la policière municipale de Marly-la-Ville est intervenue auprès d'une classe de CM2 à l'école du Bourg pour sensibiliser les enfants au harcèlement scolaire.**

Durant 1h30, les élèves ont pu exprimer comment ils percevaient le harcèlement scolaire, puis, avec l'aide de l'agent de police, ils ont pu matérialiser le harcèlement scolaire sur une affiche. Les autres écoles de Marly-la-Ville pourront également bientôt bénéficier de cette action.

## Un rappel sur le harcèlement scolaire :

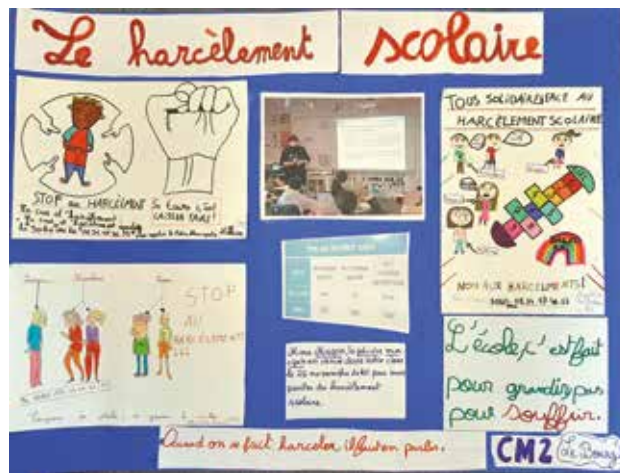
Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Le harcèlement entraîne dans la plupart des cas une dégradation des conditions de vie de la victime, et cela se manifeste notamment par de l'anxiété, la chute des résultats scolaires, et la dépression.

Les faits de harcèlement scolaire sont sanctionnés, qu'ils aient été commis au sein ou en dehors de l'établissement scolaire.

Le faible âge de la victime constitue une circonstance aggravante pour l'auteur du harcèlement, tout comme l'utilisation d'internet dans la réalisation des faits.



Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

- N° VERT « **NON AU HARCÈLEMENT** » : 3020
- N° VERT « **NET ÉCOUTE** » : 0800 200 000 (Cyber-harcèlement)
- **La Police Municipale de Marly-la-ville** : 01 34 47 46 53
- **La Gendarmerie** : 17



**Regardez comme notre école du Bois Maillard s'est embellie**

Les murs extérieurs ont été repeints et sont maintenant en parfaite harmonie avec le nouveau bâtiment de l'école élémentaire.

Les murs des couloirs et de la cantine ont été totalement refaits (cloisons et peintures) et de grands tableaux blancs y ont pris place.

Les enfants ont pris plaisir à les décorer.

Merci à la municipalité de Marly-la-Ville pour tout le travail effectué.

L'équipe enseignante de l'école maternelle du Bois Maillard



Cette fresque a été réalisée collectivement par les classes de l'école maternelle du Bourg.



Arbre de la liberté fait par les élèves de l'école élémentaire de la Garenne dans le cadre de la semaine de la laïcité et dans la continuité du travail effectué sur ce thème.



**Travail sur la citoyenneté - Fresque des élèves dans les écoles de Marly-la-Ville**

Chaque classe a exploité un mot de la devise de notre pays : les Petits ont illustré la liberté avec les colombes de la paix libres de voler, les Moyens ont réalisé des arbres avec leurs mains multicolores découpées pour témoigner de l'égalité et les Grands ont illustré la fraternité avec la chaîne des bonhommes qui se tiennent tous par la main. L'objectif était de sensibiliser les élèves au fait que nous devons nous accepter les uns, les autres quelles que soient nos différences, que nous sommes libres et égaux.

**Le père Noël est passé dans les écoles maternelles avec Tartine, le poney, malgré les conditions sanitaires actuelles.**

C'est avec le respect des gestes barrières qu'il a pu distribuer des cadeaux aux enfants qui l'attendaient avec impatience. Il a reçu en échange, des mercis, des chansons et le plus beau des cadeaux, des sourires.





Sylvaine Ducellier,  
Conseillère municipale, chargée du CCAS

## Centre Communal d'Action Sociale

Nous vous rappelons que les conditions afin de recevoir les informations du CCAS, concernant les sorties, les voyages, le colis, la galette, etc., sont les suivantes :

- Être âgé au minimum de 60 ans
- Avoir liquidé sa retraite

Le CCAS vous envoie environ 3 à 4 informations dans l'année directement dans votre boîte aux lettres ou sur votre adresse mail.

Si vous répondez à ces deux critères et que vous ne vous êtes pas encore fait connaître auprès du CCAS, n'hésitez pas à nous contacter : Mme DARMIGNY Sylvie ou Mme MASSE Aurélie 01 34 47 46 55.



### COLIS DES SENIORS 2020

Mercredi 9 décembre, les élus, des marlysiens bénévoles et le personnel communal des services des sports et du CCAS se sont retrouvés au COSEC, pour préparer par tournée, les 665 colis de Noël destinés à nos retraités.

Le vendredi 11 décembre, des élus et des bénévoles se sont partagés dans la ville pour visiter les seniors afin de leur offrir de beaux paniers gourmands, composés d'un repas complet de fêtes.

À l'approche de Noël et dans cette période difficile, nombreux étaient nos aînés, ravis d'accueillir ce présent chaleureusement offert par la municipalité.

Échanges et réconfort étaient au rendez-vous pour le plus grand plaisir de tous. Encore mille mercis à toutes les personnes ayant contribué à la préparation et à la distribution des colis.



### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le CCAS et la Municipalité souhaitent mener une action autour de la sécurité routière et sur les modifications du code de la route ces dernières années.

L'U.N.R.P - 95 (Union Nationale des Retraités de la Police - section du Val d'Oise) est une association composée de bénévoles, anciens policiers de tous grades. Ils vous proposent des temps d'information et de prévention sous forme de deux conférences et d'un atelier.

- Une conférence sur le code de la route
- Une conférence sur les nouvelles technologies embarquées
- Un atelier : parcours avec lunettes de simulation fatigue ou alcoolémie

Chaque conférence se termine par des questions réponses. L'objectif de cette démarche auprès des seniors est de les rassurer pour qu'ils puissent continuer à se déplacer en toute quiétude.

Afin d'organiser au mieux ces interventions, nous vous invitons à contacter le C.C.A.S pour vos inscriptions ou pour de plus amples informations, dans le respect des règles sanitaires et pour l'intérêt de chacun.

### PRIME D'ACTIVITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime pour l'emploi et le RSA activité ont été supprimés. Ils ont été remplacés par la Prime d'Activité.



Cette prime d'activité vise le public qui travaille et ne peut être versée que si une demande est faite auprès de la CAF.

#### Comment en bénéficier :

- faire une simulation sur le site de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) : selon les ressources déclarées sur un trimestre, vous serez informé du montant qui vous sera attribué chaque mois,
- Suite à cette simulation, il faut faire une demande en ligne (proposée à la fin de la simulation),
- Ensuite vous aurez à renseigner vos ressources tous les trimestres (un mail vous sera envoyé par la CAF).

Au besoin, le CCAS peut vous aider dans votre démarche.



Michèle Lelez-Huvé,  
Maire adjointe chargée de la Culture

## Bibliothèque Municipale de Marly-la-Ville

**Malgré la pandémie, la Bibliothèque est restée accessible aux Marlysiens, en instaurant pendant les périodes de confinement un service de retraits et de retours d'ouvrages dans le respect du protocole sanitaire. Les boîtes-à-lire ont elles aussi été très productives en maintenant la lecture publique accessible à tous !**

Lorsque les activités ont pu reprendre, plusieurs belles actions ont été menées dans votre Bibliothèque :



**Inauguration du nouveau fonds « J'aime pas lire, mais je vais à la bibliothèque quand même »**

**Mercredi 07 octobre 2020**

Dans le cadre de l'inauguration de cette nouvelle section consacrée à la jeunesse, Jean-Christophe Morandau (auteur de bandes dessinées) a animé un diaporama de 4 pages de BD remontées sans textes, accompagné d'une lecture case par case, soutenue par des souvenirs et émotion de l'auteur-lecteur.

Cela a permis une passerelle ludique vers ce nouveau fonds (constitué de livres pop-up, de livres-jeux, de livres sans texte faciles d'accès et amusants).

11 enfants du Centre de

Loisirs élémentaire étaient présents, accompagnés de leur animatrice.

Chaque enfant est reparti avec un exemplaire offert de « Mon carnet de lecteur et lectrice » d'Elisabeth Brami et un signet créé pour communiquer sur ce nouveau fonds.

Les 19 autres exemplaires seront offerts à chaque nouvel enfant (de 6 à 10 ans) qui s'inscrira à la bibliothèque ; ceci afin de continuer à promouvoir ce nouveau fonds.



**1<sup>er</sup> atelier Naturopathie du cycle « Les quatre piliers de la santé avec la naturopathie et le yoga »**

**Samedi 10 octobre 2020**

L'atelier naturopathie de ce samedi 10 octobre 2020, dédié à la digestion et à l'alimentation saine, était complet et a permis d'accueillir 11 participants dans le respect des règles de distanciation.

**Dans le cadre du Festival Destination Manga, organisé par la CARPF, la Bibliothèque a accueilli l'exposition de travaux originaux de l'auteur de BD, J-C Morandau.**

D'autres actions ont pu se dérouler en parallèle, telles que :



**La diapo-conférence « 110 ans d'hommes noirs dans la BD blanche »**

**Samedi 24 octobre 2020 :**

Cette diapo-conférence a passionné les participants, et de nombreux échanges ont eu lieu avec Jean-Christophe Morandau. Cette rencontre enrichissante et interactive s'est prolongée par l'emprunt de BD exposées.

Les participants ont hâte de pouvoir renouveler cette expérience sur une autre thématique.

Les règles sanitaires en vigueur ont réduit l'accueil à 10 personnes.



**L'Atelier « Pas de vilain pour Kinou »**

**Mercredi 28 octobre 2020 :**

Cet atelier de dessin « express » a permis d'accueillir 10 enfants du Centre de Loisirs élémentaire qui ont pu découvrir la BD « Alerte aux Ladyscaphes » et son personnage Kinou .

Complété par un atelier dessin au cours duquel les enfants ont pu inventer un « vilain » pour Kinou.

Chaque enfant est reparti avec la BD dédicacée par l'auteur.



**Enfin, les parterres de fleurs devant la Bibliothèque ont été reflleuris à l'automne par notre service municipal Espaces Verts.**



## École Municipale de Danse de Marly-la-Ville

**En ce début d'année atypique, l'École Municipale de Danse a su s'adapter au contexte actuel :**

À situation exceptionnelle, solution exceptionnelle ! La culture et l'enseignement des disciplines artistiques étant une belle échappatoire en ces temps complexes, l'équipe des professeurs a su mettre en place une pédagogie différente en maintenant la dispense des cours de danse en visioconférence. Et quelques cours ont pu reprendre le 15 décembre dernier dans le respect des mesures gouvernementales et du protocole sanitaire. Une belle occasion de se retrouver pour danser avant les vacances de fin d'année...

Bravo à nos deux élèves, Juliette Sutherland



et Mélanie Gentil, actuellement en formation à l'Institut de Formation Professionnelle de Danse Rick Odums, qui ont obtenu certaines unités de valeur du diplôme d'état de professeur de danse. Nous les félicitons !

Pour l'École Municipale de Danse, l'année 2021 sera bientôt rythmée à travers plusieurs événements tels que :

- Les démonstrations ainsi qu'un spectacle professionnel de la compagnie Scat DCie le 6 février.
- Différents stages de danse.
- Le spectacle de fin d'année les 11 et 12 juin.

Restons solidaires, passionnés, bienveillants et surtout continuons de danser

## École Municipale de Musique de Marly-la-Ville

**La crise de la covid a bouleversé nos existences et l'activité de l'EMM n'échappe pas à la règle.**

Au-delà du second confinement lui-même, le protocole drastique d'accueil des élèves, la limitation ou même l'impossibilité de faire certaines auditions ou concerts, la difficulté à construire des répertoires pour les ensembles interdits de répétitions pendant plus de deux mois, les cours à distance lors du confinement, toutes ces restrictions, ces freins, ont jeté comme un voile terne sur la vie de l'école.

Malgré cette morosité ambiante, nous avons réussi à maintenir certains événements comme le concert de jazz "Carte Blanche en hommage à Cole Porter" qui a eu lieu le 11 décembre dernier, filmé à huis-clos et diffusé sur notre site et nos réseaux sociaux. Ne loupez pas nos prochains événements :

- Le 2 avril à l'Espace Culturel, aura lieu une soirée "Cabaret jazz", animée conjointement par le Jazz'band et l'atelier jazz de l'École Municipale de Musique.
- Le 28 mai, dans le cadre de la "Carte blanche" donnée à l'une de nos professeures, se déroulera, en l'église St Etienne, un concert baroque autour du chant.
- Enfin, le 25 juin à l'Espace Culturel, un concert dédié au Japon clôturera la saison.



# Espace Culturel Lucien Jean de Marly-la-Ville

**Malgré un contexte sanitaire difficile et une reprise suivie d'un nouvel arrêt pour le monde de la culture, nous étions ravis de vous accueillir pour le lancement de notre saison, dans le strict respect du protocole sanitaire.**

Vous avez eu le plaisir d'assister à plusieurs spectacles, comme :

➤ **Dimanche 13 septembre - Primo : Festival des Arts de Rue** organisé par Le Moulin Fondu, en partenariat avec la CARPF. Du rire et du cirque proposés par les compagnies Petit Monsieur et Maximum Quartet.



Primo : Festival des Arts de Rue

➤ **Vendredi 25 septembre - La sortie de résidence du Cléa** : Ce projet artistique réalisé en partenariat avec la CARPF et l'artiste Donald Abad autour des arts numériques, a vu participer de nombreux groupes dont la classe de Madame Isabelle Urbanik à l'École du Bourg Élémentaire.



La sortie de résidence du Cléa

➤ **Samedi 3 octobre - L'ouverture de saison** avec un très joli spectacle de danse jazz en sortie de résidence de la jeune compagnie SCATDCie.



L'ouverture de saison

➤ **L'Exposition "Abstrait" de Cédric Schorno**, à retrouver en visite virtuelle sur nos réseaux sociaux.



Exposition "Abstrait" de Cédric Schorno

➤ **Vendredi 16 octobre - Théâtre - Le Cercle de Whitechapel**, une comédie policière proposée par Pascal Legros organisation.



Le Cercle de Whitechapel

Vous avez été nombreux à soutenir la culture et les artistes en ces temps de pandémie et nous vous en remercions ! Nous espérons pouvoir très prochainement vous accueillir pour la suite de la saison à l'Espace Culturel Lucien Jean.



Enfin, si vous souhaitez nous faire part de vos idées de spectacles, envoyez-nous vos suggestions à l'adresse :

**communication@marlylaville.fr**

À très bientôt,  
**L'équipe de l'Espace Culturel Lucien Jean**

Pour rester informés de nos actualités et des éventuelles annulations ou reports de spectacles, rendez-vous sur **www.marly-la-ville.fr** ainsi que sur nos réseaux sociaux :

 **Facebook@EspaceLucienJean**  
et

 **Instagram@espace\_lucien\_jean**

Renseignements par téléphone au **01 34 31 37 60**

## L'Harmonie des Énergies



L'Harmonie des Énergies vous propose depuis cette saison des cours de Do-In et Taïso .

Que sont ces pratiques ?

Le Taïso :

Les exercices du taïso sont très variés, pouvant se faire seul, ou en binôme ce qui permet :

- entretien cardio-respiratoire
- amélioration de l'endurance
- renforcement musculaire
- amélioration de l'équilibre
- amélioration des capacités psychomotrices
- amélioration de la coordination générale des membres
- assouplissement
- relaxation

Le DO-IN :

Le Do In est basé sur des exercices de **respiration, d'auto-massages, d'assouplissement et sur des étirements**. Basé sur les principes de la médecine chinoise traditionnelle et les saisons, il s'agit au travers de ces auto-massage de refaire circuler harmonieusement l'énergie vitale. Le Do-in est en quelque sorte un auto-shiatsu. Tout comme ce dernier, il s'inscrit dans une logique de prévention et d'entretien de la santé et de la vitalité.

Nous vous proposerons pendant la saison des stages à thème en relation avec les saisons qui influent sur notre énergie du moment.

- Ces pratiques sont accessibles pour toutes personnes de 16 à 77 ans
- Nous nous retrouvons tous les lundis soir de 20h00 à 21h30 au Presbytère de Marly-la-Ville
- Pour tout renseignement contactez nous :  
harmoniedesenergies95@gmail.com  
Christel : 06 65 67 67 56  
Bruno : 06 87 73 83 27

## Association E.M.E.T.A.O et cabinet Hypnometao



### “L'hypnose et l'énergétique”

Je suis Eric Ventroux, hypnopratien et énergéticien, je me déplace à votre domicile ou sur le lieu de votre choix (possibilité de travailler en visioconférence : Zoom, Skype...) afin de vous faire vivre une expérience d'hypnose ou d'énergétique.

Sapeur pompier pendant 37 ans j'avais la volonté d'intervenir, agir et secourir. Mais souhaitant aborder la souffrance du quotidien différemment, j'ai rencontré il y a plus de 25 ans, diverses voies comme l'énergétique, la relaxation et la méditation.

Alors :

- Si vous êtes à la recherche de clés, d'outils faciles à utiliser et immédiatement utilisables,
- Si les mots “confiance”, “coopération”, “écoute” et “simplicité” vous parle,
- Si vous êtes à la recherche d'un mieux être, d'un équilibre entre le corps et l'esprit et d'un accompagnement personnalisé,
- Si vous êtes motivés,
- Si vous souhaitez vraiment reprendre sérieusement votre vie entre vos mains...

...vous êtes au bon endroit avec “Hypnometao” !

La séance découverte se nomme “l'expérience des mots et de l'esprit sur les maux du corps” et se pratique de façon individuelle ou collective.

➤ **Cabinet : 14 allée du Haut, Marly-la-Ville**

Je me déplace à votre domicile ou sur le lieu de votre choix (possibilité de travailler en visioconférence: Zoom, skype, ...) Les vendredis à la salle Henri Marlé (horaires à venir) Formation individuelle ou collective à l'autohypnose

➤ **Contact : 06 68 63 20 65**

➤ **Site : <https://hypnometao.fr/>**

## Imposcope

L'imposcope est un outil permettant de savoir comment sont utilisés les impôts de la population.

Pour la commune de Marly-La-Ville, l'outil de calcul est disponible ici :

[www.imposcope.com/marly-la-ville-tfb](http://www.imposcope.com/marly-la-ville-tfb)







## Rencontre avec Hélène Maquin

**Madame Hélène MAQUIN, Responsable de la Police Municipale au grade de Gardien Brigadier est arrivée récemment sur la commune de Marly-la-Ville.**



Le territoire de Marly-la-Ville ne lui est pas inconnu car elle patrouillait déjà auparavant sur la commune quand elle faisait partie des effectifs de la Police Municipale Intercommunale de Roissy Pays de France.

Durant ses 15 années d'expérience, Madame Hélène MAQUIN, en plus des missions traditionnelles qui incombent à un policier municipal, s'est spécialisée dans la Prévention tels que la sécurité routière à l'école, le harcèlement scolaire et sur les violences intrafamiliales.

### Les Missions de la Police Municipale

La Police Municipale est composée d'un agent de Police Municipale, arrivé le 22 octobre 2020.

Outre l'exécution et le respect des arrêtés de police du Maire, les policiers municipaux participent à l'exercice des missions de sécurité publique. C'est un service de proximité, de prévention et d'aide à la population.

Selon l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « *La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* ». Placée sous l'autorité du

Maire, la Police municipale tente d'être le plus possible en contact avec la population afin de gérer au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance et s'efforce de garantir la sécurité des personnes et des biens. Elle travaille en étroite collaboration avec les services de la Police Intercommunale et de la Gendarmerie Nationale.

Depuis plusieurs années, la ville de Marly-la-Ville a établi une convention de coordination entre la Police Municipale à caractère intercommunale de la CARPF et la Gendarmerie de Fosses. Leur rôle est d'intervenir dans le respect de leurs compétences respectives sur la commune.

**Pour la Police Municipale intercommunale de la CARPF, une patrouille de 3 agents intervient sur deux plages horaires : 10h à 19h00 et 18h00 à 3h00.**

**Les interventions sont possibles en tout lieu et à tout moment sur simple appel au 01 34 31 31 21.**

**Les patrouilles assurent la surveillance de la circulation, des manifestations et du stationnement, surveillent les opérations d'enlèvement de véhicules...**

### PROXIMITÉ

- Proximité avec les commerçants,
- Renseignements aux administrés, application et rappel de la réglementation.

### SÉCURISATION

- Sécurisation des écoles et du collège,
  - Surveillance de Marly-la-Ville par des patrouilles véhiculées ou pédestres,
  - Sécurisation des manifestations, festivités et cérémonies,
  - Opérations tranquillité vacances / tranquillité absence.
- (Imprimés téléchargeables sur le site [www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr))

### INTERVENTIONS

Interventions sur tous types de faits (trouble, gêne à la circulation, véhicule en stationnement gênant et abusif, différend, tapage, accident, assistance à personne, incident de voirie, individu perturbateur).

### LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Rappel à la loi et verbalisation sur les nuisances, les dépôts sauvages, les déjections canines, jet de détritrus.

### Pour joindre la Police Municipale :

Ligne directe avec messagerie vocale : 01 34 47 46 53

Si la police n'est pas joignable contactez la Mairie au : 01 34 47 46 46

Mail : [mairie@marlylaville.fr](mailto:mairie@marlylaville.fr)

Police intercommunale Roissy Pays de France : 01 34 31 31 21

Gendarmerie Nationale : 17

### Horaires Police Municipale :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h – 12h / 13h – 17h
- Mercredi : 9h – 12h
- Samedi : Permanence en Mairie sur rendez-vous : 09h – 12 h, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois

### Horaires période de vacances scolaires :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h – 12h / 13h – 16 h
- Mercredi : 9h – 12h
- Samedi : Permanence en Mairie sur rendez-vous : 9h – 12h, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois



## Respectons les règles qui permettent de vivre en commun

### Faire preuve de civilité, c'est :

- Donner la priorité aux piétons
- Respecter les zones « non-fumeur »
- Trier les ordures
- Aider des personnes âgées ou handicapées
- Donner son sang
- Faire preuve de politesse
- Se dévouer pour la collectivité
- Faire du bénévolat
- Bannir les insultes du langage courant
- Bannir toutes discriminations raciales, physiques, sexuelles...
- Stopper la pollution volontaire (jeter des papiers, des mégots par terre...)
- Ne pas fumer dans un lieu public
- Ne pas se garer sur une place réservée aux handicapés
- Éviter le tapage nocturne, les tags sur les murs, les dégradations de biens...

### VIVRE-ENSEMBLE

Le vivre-ensemble est l'affaire de tous, agissons ! Soyons de bons voisins en étant bienveillants les uns avec les autres dans notre vie de tous les jours...

Pour éviter de subir des désagréments, **il existe des solutions pour entretenir de bonnes relations avec ses voisins :**

- Vous êtes nouvel arrivant, présentez-vous, faites connaissance avec vos voisins. Cela permet de créer un premier contact.
- Entretenez un esprit convivial, se saluer, se sourire, prendre des nouvelles de chacun, sont autant de petits gestes simples qui créent un climat propice au dialogue.
- Anticipez les éventuelles nuisances que vous pourriez causer à votre voisinage. Bruits de fête ou de travaux seront d'autant mieux acceptés dès lors qu'ils auront été annoncés.
- Restez conciliant et ouvert au dialogue en toutes circonstances.

### Être un bon voisin, c'est :

- Éviter toute incivilité et respecter la tranquillité de chacun
- Entretienner ses espaces verts extérieurs (taille des arbres et des haies par exemple)
- Faire preuve de responsabilité lorsque l'on possède un animal domestique
- Garantir la propreté de son immeuble, de son quartier et de sa ville
- Respecter la vie privée de ses voisins

### GARE AUX NUISANCES !

Les nuisances sonores concernent le **tapage diurne et nocturne**.

Mais les nuisances peuvent aussi être **olfactives** (fumée de barbecue par exemple) et **visuelles** (entrepôt de véhicules ou de déchets visibles par les passants ou voisins par exemple).



**Il est de la responsabilité de tous d'éviter toutes nuisances.**





## LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

Nous participons individuellement, par des gestes simples, au respect et à l'embellissement de notre cadre de vie. Le fait de retrouver des sacs poubelles à même le sol ne doit plus exister, cela amène des nuisances olfactives et un visuel peu agréable pour notre ville.

**De ce fait, nous vous rappelons de respecter les consignes de tri sélectif, de déposer vos déchets dans les bacs poubelles de collecte prévus à cet effet.**

► **La collecte des déchets s'effectue le lundi après-midi.**

Il n'est donc pas nécessaire de les sortir avant.

► **La collecte des encombrants, s'effectue le quatrième jeudi de chaque mois impair.**

Aussi, merci de déposer vos encombrants la veille au soir, sans gêner le passage des piétons.

Vous pouvez vérifier avant de déposer, auprès du Sigidurs ([www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)), les encombrants autorisés par la collecte. Dans le cas contraire (déchets de chantier, pneus de voiture, amiante...), la déchèterie la plus proche est celle de Louvres située avenue du Beaumontaire.

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit.

**Ne pas respecter les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est passible d'une amende.**

Nous souhaitons préserver notre ville où il fait bon vivre, et pour cela il faut que chacun y mette de la bonne volonté et respecte son environnement. Nous comptons sur vous !

## EN CAS DE CAMBRIOLAGE !



## POUR VOTRE SÉCURITÉ, AYEZ LES BONS RÉFLEXES CONTRE LE CAMBRIOLAGE !

- Verrouillez vos portes, fenêtres, portails et volets
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, moyens de paiement et clés de voiture
- Ne laissez pas d'objets de valeur à la vue du tout venant
- En cas d'absences durables, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever le courrier et d'ouvrir les volets pendant la journée

Les policiers sont à votre service. Demandez-leur conseil et signalez tout fait suspect dans votre quartier.

Retrouvez plus d'informations sur le site [www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)





**Isabelle Deswarte,**

Maire adjointe chargée de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse

ENFANCE / JEUNESSE

## Les Droits de l'Enfant 2020

**En cette année particulière, le service municipal de l'Enfance a proposé des animations tout au long de la semaine du 16 au 20 novembre 2020 au sein des 3 écoles élémentaires de la ville.**

Toutes les classes se sont succédées pour vivre les jeux proposés par les animateurs et permettre ainsi une sensibilisation sur la place des Droits de l'Enfant dans notre société.

À travers les différents jeux proposés (tangram, puzzle, jeu de l'oie, lettre codée...) des temps de débats ont eu lieu avec les enfants sur des thèmes tels que l'éducation, la famille, le droit à l'identité ou l'accès aux soins médicaux.

C'était également l'occasion d'avoir un temps de sensibilisation sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de vérifier si les pays signataires respectent bien leurs engagements.

**L'équipe d'animation**



## Les vacances d'Automne à la Maison des Jeunes

**Du 19 au 30 octobre, les 11/17 ans ont été accueillis à la Maison des Jeunes afin de participer à des activités créatives et sportives, mais également à des sorties comme Hapik (murs d'escalade).**

Avec le contexte actuel, la maison des jeunes s'adapte et se rapproche des associations locales comme le tir à l'arc ou encore l'escrime pour permettre aux jeunes de profiter d'initiation en petit groupe.

Notre « graffeur Marlysiens », Walter nous a fait deux initiations sur des casquettes et des toiles pour que chaque jeune puisse repartir avec sa création.

Nous avons aussi fait venir l'entreprise Sportigo pour nous faire découvrir le bubble foot mais aussi l'Archery go.

La maison des Jeunes est ouverte à chaque période de vacances afin de proposer aux jeunes Marlysiens un lieu d'accueil adapté à leur âge, en adéquation avec leurs envies et leurs attentes, le tout dans un espace alliant confort et divertissement.

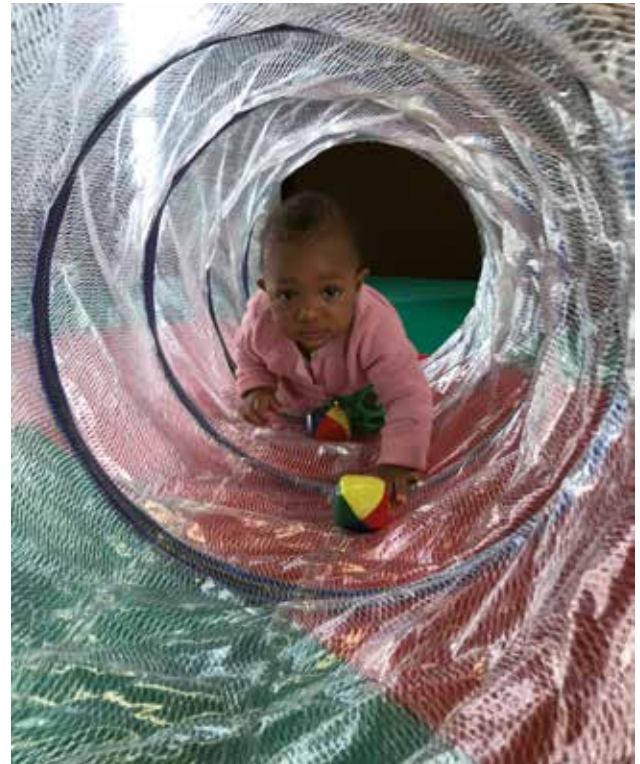
**L'équipe Jeunesse**



## Le Relais Assistantes Maternelles

### Le RAM tout en couleur

**Au coin activité, on peint, on colle, on dessine, on fait du modelage. Tout aux couleurs de l'automne. Sur les tapis, on découvre, on empile, on rampe, on prépare le repas, on joue et on se détend. Petits et grands creusent les citrouilles, ou découvrent les coloquintes.**



### L'heure du conte

Pendant plusieurs mois, les assistantes maternelles ont fait découvrir aux enfants qu'elles accueillent, quatre livres. Après un vote des enfants et des adultes, la municipalité a offert aux assistantes maternelles l'œuvre élue « coup de cœur petite enfance ».



Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, nous avons clôturé notre projet « prix coup de cœur », avec la venue de Yaida et son musicien à la bibliothèque municipale.

Yaida nous a emmené dans un univers conté et chanté pour rencontrer Mimolette et ses amies poulettes.



### Au Cossec, place à la motricité, l'équilibre...

On peut grimper, sauter, courir, glisser...

Pendant les vacances, des ateliers de motricité sont proposés aux assistantes maternelles et aux familles. Plein de défis pour les petits !!!



Pour répondre au mieux aux exigences sanitaires et pour le confort de chacun, la municipalité nous a dotés de nouveaux tapis colorés appréciés de tous.



## Le Noël du RAM

Cette année, le père Noël est venu à la rencontre des enfants et de leurs assistantes maternelles mais aussi des familles fréquentant le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) sur le parvis de la mairie.

Accompagné de Tartine son petit poney, il a suscité l'étonnement, la joie et la surprise de tous les enfants.



La surprise de Noël : un espace snoezelen pour le RAM et le LAEP

Une séance Snoezelen consiste à placer l'enfant dans une situation de libre choix : il évolue dans un espace sécurisant, appelant à la détente et proposant des sollicitations sensorielles. L'enjeu est alors de créer une atmosphère propice au bien-être.

Le maître mot des enfants : WAOUH...





## Centre de Loisirs Le Noël enchanté...

Depuis la mi-novembre nos petits lutins ont travaillé d'arrache-pied pour décorer les lieux d'accueil ainsi que la cantine du Bois Maillard.



Un traineau de père Noël ainsi que ses rennes ont été confectionnés avec les petites mains du Bois-Maillard.

Pour égayer les salles d'activités, plusieurs grandes fresques murales et des cheminées ont également été réalisées grâce à leur aide.

Et pour que la fête soit complète, des sapins se sont vus décorés de mille et une boules, guirlandes et étoiles.

Durant cette période, de nombreuses activités manuelles ont été mises en place comme la création de sapins en plâtre, des Pères Noël mobiles, des bougeoirs ainsi que d'autres décorations ornementales.

Certains petits lutins ont pu écrire au Père Noël et lui faire un dessin. Toutes leurs listes de Noël ont ainsi été postées dans la boîte aux lettres également réalisée avec leurs petites mains. Avant les vacances, toutes leurs missives ont été envoyées en Laponie et dans l'attente de la venue du père Noël, le décompte s'est fait avec l'ouverture, chaque jour, d'une case du calendrier de l'Avent.



L'équipe d'animation souhaite une bonne année à tous les enfants ainsi qu'à leurs proches.



### Vos services municipaux ont continué de fonctionner pendant la pandémie

- **La mairie** est restée ouverte sur rendez-vous.
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : Portage à domicile les jours de semaine des repas pour les anciens qui en font la demande.
- **Police Municipale** : Suivi des événements municipaux avec la gendarmerie. Rappel à la loi et verbalisation sur les nuisances, les dépôts sauvages, les déjections canines, les jets de détritrus. Sécurisation des écoles et du Collège.
- **Service Urbanisme** : Suivi des différents projets en cours (projet dans le secteur du Haras, projet sur les fermes du sud...). Le service urbanisme vous reçoit uniquement sur rendez-vous.
- **Service Comptabilité** : Règlement et inscriptions des cantines et activités extra-scolaires.
- **Service Restauration, Entretien, Atsem** : Nettoyage des écoles, des différents locaux et des équipements, selon les normes sanitaires gouvernementales et maintien de la restauration scolaire.
- **Services techniques** : Entretien de la voirie, des espaces verts, travaux, éclairage public.
- **Service Enfance, Jeunesse, Centre de Loisirs** : Accueil des enfants au centre de loisirs (dans chaque école), à la maison des jeunes et en périscolaire.
- **Service Culturel** : Service de prêt/retour maintenu à la Bibliothèque, tout comme les boîtes-à-lire. Mise à disposition de ressources pédagogiques numériques pour les élèves de l'école municipale de danse et de musique. Retransmission d'événements sur les différents canaux de communication. Alimentation des réseaux sociaux, mis en place entre les deux confinements.

### Ramonage à Marly-la-Ville

**Nous vous rappelons que le ramonage est obligatoire notamment en cette période hivernale.**

Sachez que le défaut de ramonage peut constituer une contravention sanctionnée par une amende de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450€. De plus, vous risquez une baisse de votre indemnité prise en charge par l'assurance en cas de sinistre lié à une cheminée mal entretenue.

**Il est vivement recommandé de faire appel à un professionnel.**



### Un nouveau boulanger pâtissier à Marly-la-Ville

L'équipe municipale adresse la bienvenue à Monsieur Fabien LEGER, **notre nouveau boulanger pâtissier de Marly-la-Ville**, et à l'ensemble de son équipe, avec toutes ses félicitations pour la réhabilitation et la mise en valeur du magasin. Elle lui souhaite la plus belle des réussites pour son engagement à Marly-la-Ville, avec la production de pains et pâtisseries de qualité.



## Projet voie ferrée Roissy-Picardie

### Une catastrophe annoncée pour notre qualité de vie, l'environnement et la pollution sonore.

La commune de Marly-la-Ville, s'associe au désespoir des communes de Villeron, Vémars, Survilliers, Fosses, concernant le futur tracé, inique, de voie ferrée, pour la future ligne TER Roissy - Picardie.

Le projet ne peut qu'aggraver la paupérisation de l'est du Val d'Oise, avec toutes les nuisances environnementales qui accompagneront ce projet INEPTÉ.

L'État nous distille des discours d'écologie, de sauvegarde de la biodiversité, etc.

Nous pouvons, à juste titre, nous interroger sur la sincérité de ces déclarations.

Ce tracé est une véritable agression pour nos villes à la campagne avec des transports en commun, lamentables et déficients.

Nos voisins de Picardie, peuvent avoir un accès rapide plus aisé pour Roissy CDG, très bien, mais pas aux détriments des riverains, de l'environnement, des usagers des transports en commun du nord-est du Val d'Oise, eux déjà dramatiquement sinistrés.

Les Val d'Oisiens devront-ils se contenter de regarder le train passer, tel le troupeau de vaches ?

Dès la connaissance de ce dossier Roissy Pays de France, l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération Pays de France, avaient rejeté à l'unanimité ce projet, ils ont renouvelé d'une seule voix ce refus catégorique.

Que vaut aux yeux de l'état ces votes ? Réponse : intérêt public, circulez il n'y a rien à voir, aucune des alternatives proposées n'a été acceptée.

Les enjeux pour RFF et la SNCF, sous le grossier prétexte, d'améliorer les dessertes de nos voisins de Picardie, sont en fait, simplement des objectifs stratégiques et économiques, pour réaliser une zone de retournement sur le secteur de Roissy, lieu de toutes les convoitises.

Qu'importe pour les riverains, l'impact négatif des lieux traversés, pourvu que les trains circulent.

**-Regrettable** pour les terres agricoles dotées d'une charte agricole, qui sanctuarise ces réserves alimentaires.

**-Dommageable** pour la protection de la nature et des écosystèmes, pour la sauvegarde de la biodiversité.

**-Désastreux** pour le cadre de vie et le bien-être de nos populations.

**-Impensable**, pour les usagers du RER D, qui souffrent quotidiennement sur cette ligne d'une autre époque, indigne, pour les utilisateurs en permanence mal traités aux heures de pointes, malmenés par des dysfonctionnements intolérables et réguliers.

**Mais qu'importe ces détails, pourvu que les trains de Roissy-Picardie puissent circuler.**

Des réunions dites de concertation, à Roissy, Fosses, Vémars, des séances d'un pathétique spectacle, conduites par des responsables RFF et autres organismes, vent debout, venus conter lecture au public.

Mais quelle concertation y a-t-il eu? Une communication convenue bien rodée. Ces intervenants ont-ils senti le mal-être profond des publics ? Ont-ils mesuré la colère froide des personnes contre ce projet ? Une véritable provocation !

L'argument du donnant, gagnant, ne tient pas la route, l'arrêt en gare de Survilliers, Fosses, la passerelle d'accès n'est pas financée, un parking de stationnement, lui, nullement imaginé.

→ Ce tracé coupera la RD 317, déplacera le chemin des peupliers, engloutira des hectares de bonne terre à blé. Cette saignée neutralisera les accès de sorties et entrées de Marly-la-Ville par le VO2 (Chemin des peupliers).

→ Ce projet conduira à des difficultés d'accès incommensurables à Marly-la-Ville, et cerise sur le gâteau, accessibilité aux zones d'activités neutralisée pour l'agrandissement du pont de la rue JEAN JAURES, 8000 véhicules jours passent sur ce secteur, combien de temps pour la réalisation de ces travaux? Où vont-ils passer? Pas de réponse, on étudie !

→ Ces aménagements pharaoniques, ignorent les faibles circuits existants pour notre ville, ils n'apportent aucune amélioration, de déviation, de giratoire, d'accès facilité vers l'autoroute A1-Lille-Roissy-Paris. Seul compte que les trains de Roissy-Picardie puissent circuler.

→ Ces réponses approximatives, ne peuvent que nous inquiéter sur la qualité de vie, sur le désenclavement du Village. Sur le passage des véhicules par cœur de ville, rue Gabriel PERI.

**Impensable !**

**Nous reviendrons vers vous, nous aurons besoin de toutes et tous, pour nous faire entendre .**

L'Équipe Municipale





Association Autonome des Parents d'Elèves de Marly la Ville - Saint Witz

Retrouvez-nous sur notre page

## Le dialogue, la clé de beaucoup de problèmes !

**La dernière rentrée scolaire a été à l'image de l'année 2020 : très particulière provoquant notamment l'inquiétude des parents face à une crise sanitaire inédite, une gestion des protocoles sanitaires extrêmement mouvants et difficilement applicables sur le terrain...**

Malgré cela, l'Aapems a décidé de développer la communication, l'information, le dialogue entre les équipes pédagogiques et les parents d'élèves, notamment en créant une gazette trimestrielle et des flash-Infos sur des thématiques précises ou encore en étant à l'écoute de toutes les sollicitations des parents d'élèves des établissements où nous sommes représentés (secteur du Bourg et du Bois Maillard, et le collège).

Parmi les actions, l'Aapems travaille activement pour la lutte contre le harcèlement scolaire, fléau qui peut démarrer dès les plus petites classes. La sensibilisation permet notamment de délier les langues et de ne pas en faire un sujet tabou. C'est pourquoi nous avons souhaité, comme l'année dernière, être acteur lors de la journée nationale contre le harcèlement qui s'est tenue le jeudi 5 novembre, et ce en partenariat avec le collège. Malheureusement un mouvement de grève très suivi au niveau des enseignants nous a contraints de décaler cette journée au jeudi 26 novembre. Malgré ce report, nous avons pu organiser un concours de créations artistiques autour de cette thématique. Les élèves de tous les niveaux ont pu laisser libre cours à leur imagination. Les créations rendues nous ont vraiment épatés, touchés et impressionnés par tous les messages que les élèves



Journée Nationale contre le Harcèlement, jeudi 5 novembre



Prix de la meilleure création du collège, attribué à Lyna, élève de 3<sup>ème</sup>.

ont voulu faire passer au travers de leurs œuvres artistiques ... C'était une belle réussite remplie d'émotion. Le jury composé du corps enseignant, de l'équipe de Direction, de la vie scolaire, des parents d'élèves Aapems, des délégués de classe, des représentants de la Mairie de Marly-la-Ville, de Mme Park, députée du Val d'Oise, a eu beaucoup de mal à départager tous ces élèves. Au final, les résultats sont :

- 1<sup>ère</sup> Meilleure création des 6<sup>ème</sup> : Justine**
  - 1<sup>ère</sup> Meilleure création des 5<sup>ème</sup> : Ethan**
  - 1<sup>ère</sup> Meilleure création des 4<sup>ème</sup> : Robin**
  - 1<sup>ère</sup> Meilleure création des 3<sup>ème</sup> : Maxime**
- Et le prix de la meilleure des créations du collège a été attribué à Lyna, une élève de 3<sup>ème</sup> qui exprime parfaitement ce que peut ressentir un élève qui se fait harceler.**

Parce que ce fléau peut toucher nos enfants, parce que nos enfants peuvent devenir harceleurs ou suiveurs, nous devons, nous parents, être attentifs, à l'écoute. Ne soyez pas démunis, vous n'êtes pas seuls. Nous pouvons vous conseiller.

Parce que le dialogue est le début d'une solution, n'hésitez pas à nous contacter et à nous suivre sur les réseaux. L'AAPEMS, Aapems95@gmail.com ou via notre page Facebook



1<sup>ère</sup> Meilleure création des 6<sup>ème</sup> : Justine



1<sup>ère</sup> Meilleure création des 5<sup>ème</sup> : Ethan



1<sup>ère</sup> Meilleure création des 4<sup>ème</sup> : Robin



1<sup>ère</sup> Meilleure création des 3<sup>ème</sup> : Maxime



## FCPE

**Nous tenons à vous souhaiter une excellente année pour 2021 et que celle-ci soit plus apaisée que 2020 !**

Et voilà déjà un trimestre de passé pour nos enfants, et la FCPE a, une nouvelle fois, renforcé ses actions au sein des différents niveaux (la FCPE est présente de la maternelle au Lycée). En effet, en complément de nos actions en continu sur l'année au sein des établissements afin que les enfants puissent étudier dans les meilleures conditions possibles, nous avons pu mettre en place, malgré le contexte, différentes opérations :

- **« Pitbull le harcèlement entre élèves »** : sensibilisation des élèves de 6<sup>ème</sup> sur la thématique du harcèlement
- **« Pas si nul ! l'estime de soi »** : aider les enfants à développer la confiance en eux et s'ouvrir aux autres (pour les élèves de 5<sup>ème</sup>)
- **« Love 2.0. Du romantique au numérique »** : accompagner les élèves de 3<sup>ème</sup> dans cette période compliquée qu'est l'adolescence.
- **« Distributions de masques transparents »** : l'ensemble des élèves de l'école du Bourg ont reçu 2 masques transparents afin de faciliter l'apprentissage et favoriser la communication.

Nous le savons tous, cette année est compliquée pour mettre en œuvre nos projets du fait de la pandémie. Et, c'est parce que nos engagements font notre force, que les interventions prévues par l'AFM-Téléthon et l'association Entr'ed dans le cadre de la semaine du handicap ont été reportées mais non annulées. En effet, ces interventions demandant des manipulations de matériel pour des mises en situation et jeux de rôle, les règles sanitaires ne pouvaient être correctement respectées. Dès que les conditions le permettront, ces actions seront reprogrammées. De même, les projets de bourse aux vêtements et puériculture avec l'association « le combat de Celya » et d'intervention sur le harcèlement à l'école élémentaire du Bourg seront reportés sur l'année 2021.

Notre association est soutenue par ses adhérents mais aussi par les municipalités de Marly-la-Ville et de Saint-Witz de la maternelle au collège et nous les en remercions.

Notre action est collective et nous avons besoin de vous pour être le plus efficace possible.

Nous souhaitons une très bonne année 2021 à tous les élèves mais également à tous les habitants de Marly-La-Ville !

PS : n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook « FCPE Collège F. Dolto » et « FCPE Maternelle et Élémentaire Marly-la-Ville ».

### Pour nous contacter :

Collège F. Dolto  
Yoann MAGIS, Président  
fcpe.college.f.dolto@gmail.com

École Élémentaire & Maternelle  
Charline VARLET, Présidente  
fcpebourgmvl@gmail.com

## La Guirlande Francilienne

**La Guirlande Francilienne, comme beaucoup d'autres associations culturelles et de loisirs souffre tout particulièrement de la pandémie qui frappe notre planète depuis bientôt un an.**

Oui, elle souffre du manque de rencontres et d'échanges qui nous enrichissent à chaque fois que nous inscrivons une nouvelle danse à notre répertoire, à chaque fois que nous allons au-devant de spectateurs pour leur faire découvrir de nouveaux horizons permettant d'admirer la multitude de possibilités et de beautés que le monde tout entier nous offre.

Nous ne voulons plus nous laisser compléter par l'autre et par conséquent limiter nos possibilités de développement, devenir statiques et dépérir. Car au fond toute culture saine est ouverte et accueillante par nature, de telle sorte qu'une culture sans valeur universelle n'est pas une vraie culture. Cela a toujours été l'objectif principal de la Guirlande Francilienne, découvrir, faire découvrir et partager dans l'amitié, les danses de toutes régions et pays. C'est parce que nous sommes certains que ce jeûne imposé de danses vous donnera soif et faim de ces échanges que nous vous donnons rendez-vous dès que la situation sanitaire le permettra à la salle des fêtes chaque mardi à partir de 21h.

En attendant ce jour, nous vous présentons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour 2021 et, pour vous comme pour la Guirlande Francilienne, la réalisation de vos nombreux projets et vœux.

Adhésion : 25€ pour toute l'année (15€ pour les moins de 16 ans)

**N'hésitez pas à contacter la Guirlande Francilienne au 01 39 88 14 01.**



## GAÏA

**L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.**

(Article 1 de la loi du 10 juillet 2019)



**Idee reçue : un enfant doit obéir, un point c'est tout.** Éduquer un enfant à l'obéissance lui enseigne qu'il doit se soumettre avant tout à l'autorité. Or, une obéissance inconditionnelle déresponsabilise l'enfant, amené peu à peu à obéir sans réfléchir, même à des injonctions injustes, voire criminelles.

Au contraire, lui permettre de négocier et de défendre ses choix le fera se sentir responsable, capable de penser par lui-même et d'être maître de sa propre vie. Le soutien et l'écoute des adultes l'aideront à développer le respect, l'empathie et le sens des responsabilités nécessaires à une société consciente et solidaire.

Extraits du fascicule « *ON NE TAPE PAS !!* » édité par l'Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire ([www.oveo.org](http://www.oveo.org)).

Il est bien d'autres idées reçues relatives à ces Violences Éducatives Ordinaires (VEO). GAÏA s'engage à les faire connaître, à promouvoir la loi du 10 juillet relative aux VEO. Ainsi, vous pouvez demander quelques fascicules « *ON NE TAPE PAS !!* » à [gaiamarlylaville@gmail.com](mailto:gaiamarlylaville@gmail.com). Ainsi, des rendez-vous ont été pris avec la municipalité et un certain nombre de partenaires pour envisager la mise en œuvre d'actions visant, localement, à protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à notre nécessaire vigilance.

**Yves CORNIC**

Président de GAÏA

## Secours Populaire

**Le Secours Populaire de Marly-la-Ville remercie Monsieur Le Maire et la municipalité pour leur aide dans les différentes actions que nous menons auprès des Marlysiennes et Marlysiens en difficulté.**

Nous tenons aussi à remercier tout particulièrement la Société Electrolux qui nous a fait don de deux congélateurs ainsi que l'équipe du carrefour Express, les élèves et le personnel du collège Françoise Dolto qui ont organisé une collecte de denrées alimentaires, l'Etoile Sportive de Marly-la-Ville pour leur collecte de jouets et tous les donateurs.

Toute cette solidarité nous permet de donner à chaque distribution, un peu plus à tous nos bénéficiaires, dans cette période si troublée.

Nous vous rappelons que vos dons en numéraire sont déductibles de vos impôts et que vous pouvez déposer en mairie un chèque à l'ordre du secours populaire de Marly-la-Ville qui sera utilisé localement pour aider nos habitants les plus démunis.

Encore un grand merci à tous pour votre aide.

Le samedi 18 décembre était le jour de la distribution aux familles marlysiennes qui bénéficient d'une aide du Secours Populaire.

Chaque famille est repartie avec un repas de Noël composé de saumon fumé, d'un beau poulet, de clémentines et d'un paquet de gâteau mais aussi un jouet par enfant.





## Ensemble et Solidaires

Union nationale des retraités et personnes âgées

Chers Adhérents, chers Amis,

« Bonne Année, Bonne Santé ! »

Cette bonne vieille formule toute simple mais tellement répétée au moment des embrassades, des congratulations, sous le gui ou pas, avec une coupe de champagne à la main, entourés de famille, amis, dans une ambiance festive, où tous les mauvais moments s'évaporent le temps de le dire et redire...

« Bonne Année, Bonne Santé ! »

Et oui, mais cette fois ces paroles deviennent presque magiques, dans ce contexte difficile et sanitaire très particulier que nous vivons.

Pour notre association comme malheureusement pour beaucoup d'autres, le temps est suspendu..... mais soyons optimistes malgré tout, les moments conviviaux vont revenir, les sorties, repas de printemps et d'automne, tombola, théâtre, belotte et thé dansant, visites et spectacles sont dans les startings blocks, ils feront que toute cette mauvaise période ne soit qu'un mauvais, très mauvais souvenir.

Merci de nous faire confiance et d'avoir répondu présents aux réinscriptions.

Très très bonne nouvelle année à vous tous et vos familles et prenez soin de vous, nous vous attendons.....

Robert Wallet, membre du bureau

*Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall de la Mairie, toute correspondance est la bienvenue, pour des adhésions, idées, contacts, etc.*

*Cette année, l'adhésion est de 10€, de façon à compenser le manque d'activités prévues et annulées. Cette somme correspond uniquement au timbre fédéral, obligatoire puisque faisant office d'assurance.*

## Secours Catholique

### Le Secours Catholique de Louvres est toujours ouvert !

L'équipe accompagne les personnes en situation de précarité dans leur quotidien, leurs démarches administratives, ou pour un simple besoin d'écoute. Habituellement, l'équipe organise des permanences où les personnes peuvent se retrouver au chaud autour d'un accueil

café, mais les restrictions sanitaires nous obligent à fonctionner par prise de rendez-vous. Le local est ouvert à tous, et se trouve au 82 rue de Paris à Louvres. À côté de cela, l'équipe met également en place de l'accompagnement scolaire pour les enfants rencontrant des difficultés. L'accompagnement se fait individuellement et de manière régulière. De plus, nous avons toujours besoin de nouveaux bénévoles afin de renforcer nos

actuelles activités mais également pour en créer de nouvelles !

Alors si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole ou pour une demande de prise de rendez-vous, vous pouvez nous appeler au **06 77 24 41 75** ou par mail : **equipe.louvres.950@secours-catholique.org**.



## Le TAM

### Le TAM a le cœur gros.

Le TAM est en deuil, Jean Alsters, notre président, « notre papa », car pour lui nous étions un peu ses filles, un ami pour d'autres... nous a quittés. Il laisse et laissera un grand vide autour de lui.

Bien sûr il y a d'abord la tristesse, les souvenirs qui se bousculent dans nos têtes, un sentiment d'injustice face à la maladie qui ne lui a pas laissé le temps de remonter sur scène ! Alors qu'il était plein de projets pour une future reprise, il s'accrochait tellement à cette envie de rejouer après... lorsqu'il irait mieux.

Jean était un bon vivant, il aimait la vie et nous sommes persuadés qu'il aurait souhaité que nous pensions à lui avec le sourire aux lèvres, nous remémorant les inoubliables fous rires pendant les répétitions, les générales la veille de jouer avec le stress qui nous envahissait et surtout ces moments mémorables les soirs de représentations devant vous notre public et vos applaudissements à la fin !



Le TAM continuera de jouer car c'est sûrement ce qu'il aurait voulu, et Jean continuera de jouer avec nous, car il restera à jamais dans nos cœurs ...

Nous pensons également à sa famille, sa femme, ses enfants, ses petits-enfants ...

Jean d'Ormesson disait « Il y a quelque chose de plus fort que la mort... C'est la présence des absents dans la mémoire des vivants »

Émilie Bleinat du TAM

## Club de l'Image et du Son

Le Club de l'Image et du Son n'a pas arrêté son activité durant le second confinement. L'activité a continué via un système de visioconférence sur des thèmes que chacun devait mettre en pratique.

Nous vous présentons une sélection de photos de chacun des thèmes proposés :

Culinaire ▶



Symétrie ▶



Gouttes ▶



Lumière ▶



## Marly Bad

Club de badminton de Marly-la-Ville

### Marly Bad & Covid-19

#### L'assemblée générale de Marly Bad en visioconférence pendant la crise sanitaire

Vu l'impossibilité de se réunir « en vrai » en raison du covid-19, Marly Bad a su s'adapter en proposant une visioconférence à la date retenue pour son assemblée générale (26 juin 2020).

Grâce notamment à notre trésorier, Thierry PERETOU, nous avons mis en place une AG virtuelle qui s'est parfaitement bien déroulée. Auparavant nous avons communiqué aux adhérents par mail le rapport moral, le rapport financier et les mesures envisagées, ainsi que toutes les informations nécessaires pour se connecter.

Le compte-rendu, reprenant les interventions de tous, a ensuite été transmis aux adhérents et aux instances administratives.

#### Le forum masqué dans le respect des mesures sanitaires

Comme chaque année, nous avons été présents au forum des associations en septembre 2020, mais cette fois avec nos masques et en respectant les mesures sanitaires mises en place par la municipalité.

Il est vrai que c'est assez contraignant, mais tout le monde a fait le maximum pour jouer le jeu.

Pour anticiper ces contraintes sanitaires, nous avons commencé les inscriptions dès le mois de juillet, mais beaucoup de personnes sont venues demander des renseignements, s'inscrire, échanger avec nous lors du forum.

Ce forum a été un vrai succès malgré les conditions sanitaires et nous avons même eu la chance de recevoir la visite de notre députée, Madame PARK, qui est venu nous encourager pour la reprise de notre sport.

#### La reprise avec le Covid

Après 6 mois d'arrêt, tout le monde attendait avec impatience le retour sur les terrains. Il n'était pas question de reprendre exactement comme avant. Sur la base du protocole de la fédération française de badminton et de celui de la mairie de Marly-la-Ville, le conseil d'administration du club a élaboré un protocole Covid qui a dû être réactualisé à plusieurs reprises. Ce protocole a été remis à tous les adhérents qui ont dû s'engager à le respecter pour entrer sur les terrains.

Voici quelques-unes des mesures à respecter dans le cadre de ce protocole :

- Enregistrement des présences
- Port du masque obligatoire sauf en jeu
- Gel hydroalcoolique avant, pendant et après le jeu
- Interdiction de boire au robinet
- Maintien des distances entre les participants
- Etc.

Tout le monde a fait de son mieux pour respecter ce protocole jusqu'à ce que malheureusement tout s'arrête à nouveau...

#### Le Téléthon 2020 à Marly-la-Ville

Marly Bad s'investit depuis de nombreuses années dans le Téléthon afin de contribuer à faire avancer la recherche et à remporter de nouvelles victoires contre les maladies rares.

Pour ce faire, le club a pour habitude d'organiser des animations lors du week-end du Téléthon, par exemple l'année dernière en collaboration avec le club de volleyball de Marly, le bon pied marlysiens et le club de tennis de table de Marly/Fosses. Mais, cette année, l'épidémie de Covid-19 et le confinement ont tout bouleversé et les animations n'ont pas pu se tenir de la même façon.

À la place, nous avons pris la décision d'organiser une grande collecte. À ce jour, nous avons déjà récolté plus de 1 000 euros de dons (merci à tous les généreux donateurs) et nous espérons pouvoir faire encore mieux d'ici à fin janvier 2021, date de fin de la collecte.

Il est encore possible de participer, pour cela :

- Déposer ou adresser un chèque à l'ordre de l'AFM téléthon chez M. DORE (Organisateur accrédité AFMTELETHON 2020) - 12 impasse des Bergers - 95670 MARLY-LA-VILLE
- Procéder à un paiement en ligne : <https://soutenir.afm-telethon.fr/marly-bad-mobilise-pour-le-telethon-2020>

À noter que tous ces versements donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 %.



## Compagnie d'Arc

### Une Archère de Classe Internationale à la Compagnie d'Arc

**La Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville a l'honneur de compter une sportive de très haut niveau dans ses rangs.**

Sophie Dodémont est inscrite dans notre Compagnie depuis 2012 (2<sup>e</sup> Cie).

Elle y est très active, et nous assiste régulièrement, notamment lors de séances d'entraînements pour le plus grand bonheur de tous les Archers.

Ses conseils sont précieux, aussi bien pour améliorer nos tirs, que pour les réglages de nos arcs.

Sophie, qui a débuté le tir à l'arc à l'âge de 7 ans, à Rieux (Oise), est licenciée à la Compagnie d'Arc de Fontenay-Sous-Bois, et compte parmi les sportifs Français les plus titrés.

Afin de rester en forme internationale malgré le confinement, elle a bénéficié des autorisations de notre Municipalité pour continuer à s'entraîner quotidiennement, au Cosec et au Jeu d'arc Jean-Claude Le Layour.

Sophie concourait avec un arc classique jusqu'en 2012, et tire désormais avec un arc à poulies.

Sophie détient un superbe palmarès\*, entre autres :

- Médailles de Bronze par Équipe Féminine aux Jeux Olympiques de 2008, aux Championnats du Monde 2013 ; en Individuel aux Jeux Européens de 2019.
- Médaille d'Argent par Équipe Mixte aux Championnats du Monde 2019.
- Médailles d'Or en Individuel aux Championnats du Monde 2014, par Équipe Mixte aux Championnats d'Europe 2018, en Individuel aux Indoor World Series 2019 (deuxième étape du Circuit Mondial en salle).
- Record de France 2019 (594 points sur 600), avec deux points de plus que son précédent record qu'elle détenait déjà depuis 2016.

Nous lui souhaitons d'en gagner beaucoup d'autres !!!

**Laurent Hivelin,**  
Secrétaire de la Compagnie d'Arc

\* Références [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sophie\\_Dodémont](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sophie_Dodémont)



Retrouvez toutes nos informations sur notre site  
[www.cie-arc-marlylaville.fr/](http://www.cie-arc-marlylaville.fr/)  
 ou sur notre page Facebook  
[www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/](https://www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/)

## L'Étoile sportive

### L'ES-Marly à l'heure de la COVID

**Tout d'abord l'Etoile Sportive de Marly-la-Ville vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021. Que celle-ci vous apporte de la joie et du bonheur et qu'elle vous garde surtout en bonne santé.**

Après une saison 2019/2020 achevée brutalement en raison de la COVID 19, les licenciés ont retrouvé le chemin des stades. Nous avons pu reprendre les entraînements, dès le mois d'août, en respectant les consignes sanitaires : gel hydroalcoolique et port du masque.

Malheureusement l'épidémie a repris et fin octobre nous avons été contraints à nouveau d'arrêter les entraînements et les compétitions. Le 1<sup>er</sup> décembre nous étions autorisés à revenir au stade avec de nouvelles obligations sanitaires : sens de circulation, désinfection du matériel d'entraînement, modification des horaires des séances...

Pendant les 2 périodes de confinement pour garder nos licenciés en haleine, des activités ont été organisées : un concours de dessin où tous les participants ont été récompensés, des challenges sportifs, des concours de jonglerie pour maintenir les joueurs en activité.

Par le biais des réseaux sociaux, des fiches sur le PEF (Plan Educatif Fédéral) étaient diffusées. Les enfants répondaient à des quizz et des petits ateliers sportifs complétaient la séance. Cette année, l'ES Marly a voulu s'impliquer davantage dans la vie communale avec l'action « SOYONS TOUS SOLIDAIRES ». Pour poursuivre l'œuvre de notre cher regretté Marcel CONSTANTY, et pour la 1<sup>ère</sup> fois, une collecte de jouets a été organisée début décembre. Une permanence avait lieu au



stade Martial Duronsoy tous les soirs de 18h à 19h30 du 7 au 16 décembre. Ce fut un réel succès. Les jouets et livres ont été remis au C.C.A.S de la Mairie et au Comité du Secours Populaire de Marly-la-Ville pour gâter les enfants dont les familles sont en situation de précarité.

Un grand merci à tous pour votre élan de générosité.

## La petite balle jaune

**Tennis au cœur, tous à couvert les mineurs de fond du court ou à la volée au filet.**

De beaux échanges à nouveau sous le regard de votre coach qui a tout organisé.

Après tant de semaines, votre application est telle que votre envie de rejouer est grande.

Bravo et cela fait du bien !

**Le président du Tennis**





## Cyclo-Club

**Des nouvelles du cyclo-club de Marly-la-Ville**

**Nous sommes toujours présents. Bien sûr, comme toute association sportive pendant cette pandémie, nous avons réduit considérablement nos activités, mais avons malgré tout accueilli 4 nouveaux adhérents.**

Nous adaptons nos sorties à la législation en vigueur et certains ont su profiter de chaque période de déconfinement pour s'évader un peu, car le vélo c'est avant tout le plaisir de rouler librement et de partager des moments de convivialité.

Nous continuerons nos activités conformément aux protocoles sanitaires à venir - si cette pandémie doit perdurer - mais espérons tous revenir rapidement à une situation normale et vivre une année 2021 riche en belles balades et découvertes.

Alors, si pour vous le vélo n'est pas qu'un moyen de déplacement professionnel mais un moment de partage avec des coéquipiers pour visiter notre région et d'autres, si vous souhaitez en savoir plus sur notre fonctionnement, envoyez-nous un message à l'adresse mail suivante :



[cyclo.marly.la.ville.95@gmail.com](mailto:cyclo.marly.la.ville.95@gmail.com)



## Imagin'Art

*La recette de Mamie Didine*

**Potimarron farci aux cèpes**

**Durée :** environ 45 minutes

**Ingrédients pour 4/6 personnes**

- 1 potimarron d'environ 1 kg
- 200 gr de cèpes (ou champignons de Paris frais ou Shiitake)
- 500 gr de farce préparée
- 2 échalotes
- 1 oeuf
- 125 gr de parmesan ou comté
- 120 gr de châtaignes en boîte
- Huile d'olive
- Persil



**Pour la sauce :**

- 80 gr de cacahuètes
- 1 bouquet de basilic thai
- Huile d'olive

**Réalisation**

- Découpez le chapeau du potimarron.
- Retirez les pépins pour creuser l'intérieur.
- Dans une poêle, mettez les champignons coupés en morceaux à dorer dans un peu de beurre.
- Salez et poivrez selon votre goût. Laissez refroidir.
- Dans un saladier, mettez la farce préparée, les châtaignes grossièrement émiettées, les champignons refroidis, un oeuf, du persil, le fromage et les échalotes émincées finement.
- Mélangez bien le tout du bout des doigts.
- Farcir le potimarron avec la préparation.
- Déposez dans le plat et versez généreusement de l'huile d'olive sur le tout.
- Cuire 40 minutes à 180°C selon le four (30mn sans le chapeau et 10mn avec en fin de cuisson).
- Servez chaud.

**Variantes et astuces**

Il est possible de farcir aubergines, tomates, poivrons, ... à l'identique.

Avec la farce restante, faites des boulettes à cuire dans l'eau chaude. Dès qu'elles sont cuites, elles remontent à la surface.



## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020

### AFFAIRES GENERALES

#### ADDITIF COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, acte le tableau des commissions modifié comme suit :

#### COMMISSION DES FINANCES

SPECQ André, LELEZ-HUVE Michèle, MELLA Daniel, JALIBERT Sylvie, HURTEL Pierre-Yves, DESWARTE Isabelle, GELY Fabienne, WALLET Robert, LOUET Philippe, SZLOSEK Pierre, DUPIECH François, CHANUT Laurent

#### COMMISSION COMMUNICATION

SPECQ André, JALIBERT Sylvie, DUCELLIER Sylvaine, AUGLET Muriel, MISIAK-MARCHAND Corinne, CHANUT Laurent, POUAERT Bruno, BROUT Héloïse

#### COMMISSION CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

SPECQ André, LELEZ-HUVE Michèle, MELLA Daniel, JALIBERT Sylvie, HURTEL Pierre-Yves, DESWARTE Isabelle, WALLET Robert, GELY Fabienne, LOUET Philippe, SZLOSEK Pierre, DUPIECH François, RISPAL Patrick, BREDILLET Claire, DERONT Michèle, CHANUT Laurent, QUIQUEMPOIS Joffrey

#### COMMISSION VIE SCOLAIRE

SPECQ André, HURTEL Pierre-Yves, GELY Fabienne, LOUET Philippe, BOLOSIER Sandra, GALLO Patricia, GALLET Rachel, VARLET Charline, BROUT Héloïse

#### COMMISSION PETITE-ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

SPECQ André, LELEZ-HUVE Michèle, HURTEL Pierre-Yves, DESWARTE Isabelle, GELY Fabienne, DUCELLIER Sylvaine, LOUET Philippe, AUGLET Muriel, MISIAK-MARCHAND Corinne, CHANUT Laurent, GALLET Rachel, VARLET Charline

#### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

SPECQ André, MELLA Daniel, DESWARTE Isabelle, WALLET Robert, GELY Fabienne, DUCELLIER Sylvaine, SZLOSEK Pierre, MISIAK-MARCHAND Corinne, DUPIECH François, BREDILLET Claire, PETRAULT Fabien, BOLOSIER Sandra, LONGOU Michel

#### COMMISSION ANIMATION ET FESTIVITÉS

SPECQ André, JALIBERT Sylvie, DUCELLIER Sylvaine, LOUET Philippe, RISPAL Patrick, PETRAULT Fabien, GALLO Patricia, QUIQUEMPOIS Joffrey, CHANUT Laurent, DERONT Michèle, MAGIS Yoann

#### COMMISSION CULTURE

SPECQ André, LELEZ-HUVE Michèle, JALIBERT Sylvie, DESWARTE Isabelle, BREDILLET Claire, GALLO Patricia, CHANUT Laurent, POUAERT Bruno, MAGIS Yoann

#### COMMISSION SPORTS et VIE ASSOCIATIVE

SPECQ André, MELLA Daniel, HURTEL Pierre-Yves, SZLOSEK Pierre, RISPAL Patrick, VARLET Charline, PETRAULT Fabien, BROUT Héloïse

#### COMMISSION INDUSTRIE/FORMATION EMPLOI/COMMERCE

SPECQ André, MELLA Daniel, WALLET Robert, LOUET Philippe, CHANUT Laurent, DIAS Virginie, BROUT Héloïse

#### COMMISSION SECURITÉ - PREVENTION

SPECQ André, WALLET Robert, LOUET Philippe, SZLOSEK Pierre, DUPIECH François, VARLET Charline, PETRAULT Fabien, LONGOU Michel, QUIQUEMPOIS Joffrey

### FINANCES

#### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

##### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune à joindre au budget afin de permettre aux élus et administrés d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune dont un extrait du Code général des collectivités est présenté ci-après.

*Code général des collectivités territoriales - Extrait de l'article L2313-1*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif conformément*

à l'article L2121-2, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante, pour cette année 2020 avant le 31 juillet, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 est voté le 6 juillet par le conseil municipal. Il peut être consulté.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible ;
- De maintenir un bon niveau d'épargne, véritable socle de l'autonomie financière,
- De maintenir le produit fiscal ;
- De maintenir une politique d'investissement dynamique.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### GÉNÉRALITÉS

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### LES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES DE LA SECTION :

	NATURE	MONTANT PRÉVU
DÉPENSES	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 572 027,83
	CHARGES DE PERSONNEL	5 268 649,00
	ATTENUATION DE PRODUITS	314 724,79
	DÉPENSES IMPRÉVUES	58 000,00
	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	676 000,00
	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	102 195,94
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	736 389
	CHARGES FINANCIÈRES	85 213,44
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	86 800,00
	<b>TOTAL</b>	<b>9 900 000,00</b>
RECETTES	ATTÉNUATION DE CHARGES	171 420,00
	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	984 121,24
	PRODUITS DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	489 909,00
	IMPOTS ET TAXES	7 845 114,00
	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	316 839,00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79 400,00
	PRODUITS FINANCIERS	159,76
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 037,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 900 000,00</b>	

La fiscalité : pour l'année 2020 au regard de l'état 1259 (**Etat notification des bases envoyé par les services de l'Etat pour le calcul des taxes**) portant les bases nettes d'imposition des taxes directes locales transmises par les services de la préfecture, le Conseil municipal en date du 22 juin 2020 a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à l'année 2019.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe, l'Etat dès 2020 a gelé les taux de la taxe d'habitation à hauteur de ceux appliqués en 2019.

- Taxe d'habitation : 12,94 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 9,74 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 48,83 % pour un produit total de 2 943 145 € attendu.

Sans action sur les taux, les bases vont seulement évoluer au regard du dynamisme propre au territoire et du coefficient de revalorisation forfaitaire (1,2 % pour 2020).

Les produits de la fiscalité indirecte : il s'agit notamment des recettes affectées au compte 73 (taxe sur l'électricité, droits de mutation, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France).

Pour l'année 2020, l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France est portée cette année à 4 402 600,00 € soit plus de 44,47 % des recettes du budget de fonctionnement de la commune, dotation essentielle pour accompagner l'activité des services rendus à la population et aider à la concrétisation des projets d'équipements de la collectivité et de son développement urbain.

Les dotations versées par l'Etat : il s'agit essentiellement, chapitre 74, de la DC RTP, (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) des compensations d'état sur les exonérations fiscales, et autres dotations), lesquelles diminuent et finissent par disparaître avec les années.

Un montant total de 983 000 € versé en 2014 contre 124 340 € pour cette année 2020 avec la totale disparition de la dotation générale de fonctionnement, dotation largement impactée par la contribution au redressement des comptes publics amorcée depuis 2014.

Les autres recettes chapitre 70 : elles comprennent notamment les produits des services, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles. Cette année, elles se verront impactées par les effets économiques la crise sanitaire (fermeture des services restauration scolaire, enfance durant plus de deux mois, suppression des voyages scolaires et municipaux, fermeture des structures artistiques et culturelles).

Le poids des recettes marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

*L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.*

Pour cette année 2020 le budget a bénéficié d'un résultat de clôture de l'exercice 2019 favorable.

L'excédent de fonctionnement de la fin d'exercice 2019 porté à 1 784 121,24 € autorise une affectation sur la section de fonctionnement des recettes d'un montant de 984 121,24 €

Il s'agit cependant de rester très vigilant à ce que les dépenses ne progressent pas plus vite que les recettes, causant ainsi un recul de l'épargne avec les années.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### GÉNÉRALITÉS

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à de nouveaux équipements tel une école. Les principaux financeurs actuellement sont la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, le Conseil Départemental du Val d'Oise et parfois l'Etat.

Pour la commune, très peu de projets sont éligibles aux subventions de la Région Ile de France malgré nos différentes tentatives.

### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le volume total des dépenses d'investissement est de 6 258 230,88 €.

- Les dépenses d'équipement et de travaux représentent 5 708 936,78 € au total et portent essentiellement sur les domaines suivants : les bâtiments communaux, les travaux de voirie, les projets d'avenir, les acquisitions foncières et de matériels, l'environnement et le développement durable, le remplacement des candélabres publics à énergie fossile par des candélabres à LEDs, le handicap et l'accessibilité, la préservation du patrimoine ancien de la commune.

- Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement pour un remboursement de capital pour 2020 de 484 000 €.

La dette actuelle de la collectivité est de 3 045 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Actuellement, le profil d'extinction de la dette est dégressif pour les prochaines années à venir (Remboursement du capital : 406 K€ pour 2021, 353 K€ pour 2022, 287 K€ pour 2023, etc...).

Cependant, il est évident si nous voulons répondre aux conséquences directes du développement urbain qui nous attend et proposer les services et équipements nécessaires à l'accueil des nouvelles populations (nouveau groupe scolaire, nouvel accueil pour les activités périscolaires, restaurant scolaire, voiries nouvelles, espaces jeux...), le recours à l'emprunt devra augmenter pour garder une capacité d'investissement stable, ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'annuité de la dette en diminuant d'autant l'épargne. Une action sur la section de fonctionnement sera nécessaire pour améliorer l'épargne nette de la commune.

Les principales recettes sont :

- Le virement de la section de fonctionnement : 676 000 € (capacité d'autofinancement pour l'année 2020)

- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement soit 800 000 € (ressources propres disponibles),

- Les subventions et participations : 772 K€ (participations de la Communauté d'agglomération, du conseil départemental) pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire de la Garenne, programme souhaité pour l'année 2021/2022, le projet de réhabilitation du complexe sportive, rue Serge Laverdure pour une programmation pluriannuelle souhaitée 2022/2023, tributaire des résultats des appels d'offres retardés par la crise sanitaire actuelle et relancés dans les prochains mois.

Les dossiers déposés dans le cadre des dotations spéciales de l'Etat sont toujours en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

- Le remboursement du fonds de compensation sur la FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : 232 220 €

- Le versement de la taxe d'aménagement pour les programmes de logements : 1 284 816 inscrits au budget 2020 avec les nouvelles constructions du programme du Clos Dalibard à l'entrée Sud de la commune pour 1 284 816 €

- Amortissement des matériels pour l'année 2020 de 102 195,84 €

- Emprunts et dettes assimilés : aucun emprunt pour cette année 2020

## III- RATIOS

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1400 €  
(moyenne nationale de la strate : 991 €)

Produit des impositions directes / population : 512 €  
(moyenne nationale de la strate : 516 €)

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1582 €  
(moyenne de la strate : 1 176 €)

Dépenses d'équipement brut / population : 712 €  
(moyenne nationale de la strate : 302 €)

En cours de la dette / population : 445 €  
(moyenne de la strate : 957 €)

D.G.F. / population : 0 € (moyenne de la strate : 172 €)

(Dotation Globale de Fonctionnement)

**Le Conseil Municipal, après débat, par 27 voix favorables, prend acte du rapport des orientations budgétaires pour 2020.**

## DÉBATS D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES 2020

Pour rappel, les Communes de 3.500 habitants et plus, groupements, Communautés, syndicats de Communes, doivent tenir obligatoirement dans les 2 mois avant le vote du Budget primitif, un débat d'orientations budgétaires.

Cependant dans le contexte du Covid 19, un assouplissement exceptionnel du cadre juridique s'est imposé aux collectivités locales.

Les impacts de la Loi d'urgence Sanitaire du 23 mars 2020 et les ordonnances d'application ont autorisé le report au 31 juillet 2020 de la date limite d'adoption du budget 2020, le compte administratif de l'exercice ayant été adopté en date du 2 mars 2020.

Le débat sur les orientations est une étape de la procédure budgétaire qui doit permettre aux élus d'avoir une vision financière de la collectivité, mais aussi d'entrevoir les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire, la situation économique, financière, afin d'éclairer les orientations générales, les choix lors du vote du budget primitif.

## Le Budget 2020 subit le contexte économique :

- la moitié de l'économie mondiale à l'arrêt dont la France,

- un recours massif au chômage partiel en Europe,
- la baisse importante de l'inflation,
- la fiscalité des ménages et des entreprises reste le principal levier de recettes, après le lissage des impositions faites par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,
- la réforme territoriale, modifications des périmètres et compétences, conséquences sur les incertitudes et équilibres financiers,
- le maintien du rythme du plan de réduction des déficits publics,
- la contribution au titre « du bloc communal » retrouve l'effort demandé aux collectivités territoriales par l'État, elle entraîne une perte énorme de ressources,
- la situation économique de notre territoire, dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, après la mise en place de la nouvelle gouvernance, nous permet de compter sur l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.

Ces recettes concourent pratiquement pour la moitié des rentrées de la section de fonctionnement. L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire pèsent à hauteur de 44,47 % au sein des recettes. Sans nouveaux transferts, ces dernières restent figées.

- Les éléments de dépenses et recettes du compte administratif 2019, les résultats excédentaires peuvent encore laisser croire à des marges de manœuvre réduites, mais une analyse fine conclurait à découvrir une épargne toujours en réfaction et un autofinancement toujours plus réduit.

Ils continueront à soumettre la préparation des décisions de fiscalité, afin de maintenir les services, assurer les possibilités de financements d'opérations en investissement et assurer le remboursement des emprunts (soutien à l'activité économique).

Ainsi notre commune se voit contrainte par l'impact de décisions de réduction des déficits publics et les impacts de la crise sanitaire tant en dépenses que sur les recettes à envisager,

## LES DÉPENSES de fonctionnement

- Les évolutions de prix des services et matières,
- La reprise du taux de TVA,
- La stabilisation de la masse salariale, un objectif amorcé depuis plusieurs années, à mettre en relation avec les services proposés à la population,
- La baisse des primes d'assurances,
- Les prix de l'énergie et carburants en variation, et rappels de facturation 2018 et 2019 sur le poste gaz et électricité,
- Le contingent du SDIS,
- Les charges financières contenues, en 2020 avec pour rappel l'intégration du prêt de 800 000 € de la banque postale en 2015 pour l'extension de l'école élémentaire du Bois Maillard,

Pour rappel montant de l'encours de la dette au 1er janvier 2020

- 3 045 726 € (soit 9 emprunts contractés auprès de 6 groupes bancaires).
- Les autres charges trouveront des subventions maintenues (effort de la vie associative), des participations intercommunales en forte augmentation (Pôle santé avec la commune de FOSSES, participation portée de 82 000 € à 175 000 €),
  - Le prélèvement prévisionnel de 145 700 € (notification en attente fin juillet 2020) pour alimenter le fonds d'investissement de la Région Ile-de-France (FSRIF),
  - La pénalité de 169 074 € pour manque de logements sociaux, prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, (Solidarité et Renouvellement Urbain),
  - Les charges exceptionnelles engendrées par les mesures de protection des personnels et de la population (achat de masques, de gel) pour 58 000 € et d'autres dépenses induites ont augmentés les postes de produits d'entretien, de matériels de protection pour le personnel et les écoles,

## LES RECETTES de fonctionnement

### La baisse des dotations de l'Etat,

Après plusieurs années de diminution, la part de la dotation globale de fonctionnement devient nulle.

Elle entraîne dorénavant une perte annuelle de ressources globales pour notre commune de plus de 600 000 €.

Les autres recettes laissent peu de variables d'ajustements sauf à dynamiser, mais comment ?

- Le taux des valeurs locatives foncières appliqué sera de 1,20 % en 2020,
- Les compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale prévues sont en légère augmentation pour cette année,
- Les subventions réduites de plus en plus difficiles à obtenir,
- La stabilité en espérant la garantie des compensations fiscales et dotations de solidarité de la CARPF (moitié des recettes de fonctionnement),
- Les produits des services aux familles seront en baisse avec l'interruption de nombreux services à la population durant la période de confinement (cantine

scolaire, accueil périscolaires, activités centre de loisirs, activités culturelles et artistiques),

- Les droits de mutation qui peuvent varier,
- Le report des excédents de fonctionnement 2019 pour un montant estimé de 984 121,24 € pour le BP 2020,
- Maintien des taux 2019 sur les ménages en maintenant des taux raisonnables, en dégageant les priorités,
- Relever les prix des services et produits de 2 % pour 2020,
- Aider les familles en proposant une gratuité de cantines et des accueils de centre de loisirs et périscolaires sur la facturation partielle de MARS 2020,
- Proposer un avoir du tiers sur les factures danse et musique de l'année 2019-2020,
- Proposer la gratuité des adhésions bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Avec la volonté de maintenir une bonne gestion, malgré le contexte, nous continuerons à investir à la hauteur de notre épargne.

Notre programme pluriannuel est ambitieux au regard du niveau de dépenses d'équipement et travaux sur lesquels nous aurons à travailler :

De possibles ouvertures de crédits :

- Complément de financement des travaux dans les écoles,
- Aménagement végétalisé de la cour du centre de loisirs du Bois Maillard,
- Réhabilitation du Groupe scolaire de la Garenne (chauffage, menuiseries, toiture),
- L'intervention sur la toiture à l'École primaire du Bourg,
- Les équipements sportifs, COSEC, jeux et détente,
- Améliorations voiries, réseaux, trottoirs, études pour la création de la voie de désenclavement du programme de logements dit « Fermes Sud »
- Mise en sécurité sur l'éclairage public,
- Amélioration de la vidéo-protection,
- Étude sur la restauration des « Jumeaux » les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée sud du Village et provision de crédits pour envisager la restauration de ce patrimoine ancien,
- Provisions pour programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergies,

(Détail des opérations d'équipements pages du document budgétaire de 20 à 61)

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement,

©1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 800 000 €, des recettes attendues du fonds de compensation de TVA, de la taxe d'aménagement.

Il nous faudra également, en cette année 2020, après concertation :

- Toujours contenir et encore les dépenses,
- Anticiper la gestion difficile de notre capacité d'épargne vers l'autofinancement,
- Prendre la mesure réelle des réductions de dotations aux collectivités,
- Maintenir les services et coûts appréciés, attendus des familles Marlysiennes.

L'action des élus et des services sera déterminante pour activer un budget 2020 avec des dépenses toujours contraintes et des recettes contenues.

**Le Conseil Municipal, après débat, par 27 voix favorables, prend acte des orientations budgétaires pour 2020.**

## BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE

Les grandes orientations du Budget 2020 actées lors du débat d'orientation ce 6 juillet 2020 permettent de présenter les éléments chiffrés en dépenses et recettes qui équilibreront les masses budgétaires de fonctionnement à **9 900 000 €** avec une augmentation sur le budget 2020, portée à 235 665 € soit une progression de 2,44 %.

### Les prélèvements au chapitre 014

Les prélèvements en dépenses de fonctionnement continuent d'impacter défavorablement l'épargne de la commune.

- La contribution du Fonds de Solidarité (FSRIF) de 145 700 € pour cette année 2020, pour rappel :

\*exercice 2013 montant FSRIF : 210 496 € \* exercice 2014 montant FSRIF : 228 037 €

\*exercice 2015 montant FSRIF : 135 585 € \*exercice 2016 montant FSRIF 150 122 €

\*exercice 2017 montant FSRIF 125 699 € \*exercice 2018 montant FSRIF 142 263 €

Le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, pénalité pour le manque de logements sociaux portée par l'Etat à 169 024,79 € pour l'année 2020

7,09 % en 2019,

8,17% en 2020 soit moins des 25 % avec l'obligation d'atteindre les objectifs imposés par la loi.

**La disparition de la dotation globale de fonctionnement au chapitre 74**



- Dotations et participations avec une dotation globale de fonctionnement nulle pour l'exercice 2020, pour rappel :
- 640 033 € pour l'exercice 2013- 569 922 € pour l'exercice 2014
- 383 149 € pour l'exercice 2015- 216 351 € pour l'exercice 2016
- 72 116 € pour l'exercice 2017- 17 646 € pour l'exercice 2018 et zéro en 2019.

**Les Dépenses de Fonctionnement : 9 900 000 €** seront contenues malgré des contraintes imposées aux collectivités, contribution à la réduction des déficits publics avec la baisse des dépenses et recettes.

**CH 011** – Les charges à caractère général : 2 572 027,83 € (+74 910 € soit + 3.00 % demandent toujours une maîtrise des dépenses, vigilance et implication des services et des usagers à la bonne utilisation des locaux publics et associatifs. Le poste des prestations de services - **article 6042** – couvre le marché de restauration scolaire avec le SIRESCO pour un montant annuel 2020 de 425 604 € augmenté du coût de la participation de l'établissement de l'**IME Madeleine BRES** pour la prestation repas des bénéficiaires de la structure. Ces repas font l'objet de titres de recouvrement par la commune pour les prestations assurées auprès de l'institut. Nous provisionnons les crédits qui permettront de couvrir les voyages des séniors (60 000 €), les séjours enfance et jeunesse et sorties récréatives (70 000 €), les droits d'entrée aux sorties récréatives scolaires, la programmation culturelle de l'année (65 000 €) pour les sessions de spectacles hors les divers droits, et locations de matériels.

Le poste énergie pour 357 000 € - **article 60612** – couvre les postes d'électricité et de gaz pour les bâtiments publics, sportifs, culturels, scolaires et enfance, administratifs, les structures sportives, les occupations associatives ; une progression du poste expliquée par un ajustement pour 2018-2019 des factures basées sur l'estimatif et non le réel qui impacteront l'exercice 2020.

Le poste de maintenance - **article 6156** – avec un montant de 193 900 € stable assure :

- l'ensemble des contrats de maintenance négociés sur les bâtiments et équipements publics,
- les alarmes sécurité, les alarmes d'incendie, les chaufferies, les bureaux de contrôle pour le gaz et l'électricité, les appareillages de restauration, les appareillages techniques et sportifs, la maintenance des jeux d'enfants.
- la contribution informatique (139 000 €) pour les matériels et la maintenance avec les frais de personnel pour l'administration du réseau, assurée par les services informatiques de l'intercommunalité Roissy Pays de France, les nouveaux matériels informatiques et maintenances des logiciels métiers impactés par les réformes profondes demandées par l'Etat, les postes de travail, les copieurs et les classes mobiles et nouveaux TNI, les interventions à programmer avec l'arrivée de la fibre dans les établissements publics.

Le poste des assurances - **article 6161** – dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique des agents et des élus, assurance protection des personnels titulaires, couverture responsabilité civile pour les activités municipales de la commune pour un montant de 280 000 € dont 185 000 € pour l'assurance des personnels titulaires.

*(baisse des cotisations amorcée depuis 2018)*

**CH 012** – Les frais de personnel et contributions aux charges sociales : 5 268 649 € maintenus avec une gestion maîtrisée qui se poursuit, assurent la gestion des services municipaux, les différentes mesures et réformes des catégories, le maintien des services, les avancements d'échelons.

Ces frais de personnel comprennent :

- la totalité du contingent police de l'intercommunalité - article 6216- - pour un budget prévisionnel de 170 000 € avec trois agents au lieu de quatre agents de la PMI depuis le 1er janvier 2017,
- et la rémunération du personnel du centre de gestion de Versailles mis à disposition sur la mission des archives municipales qui se poursuit et archives de l'ancien Ehpad qui sera à la charge de la commune.
- les chapitres 63-64 - reprennent les salaires des agents titulaires, non titulaires et le personnel contractuel de la collectivité (professeurs artistiques, agents saisonniers pour les petites et grandes vacances scolaires qui assurent les centres de loisirs).

Le tableau des effectifs de l'année 2020 reprend les postes autorisés par le Conseil Municipal. Le tableau ainsi présenté subira des modifications au cours de l'année 2020 pour tenir compte des avancements de grade et validations d'exams et concours acceptés par l'autorité territoriale et le Conseil municipal soit 121 agents postes titulaires ouverts et pourvus couvrant l'ensemble des services municipaux dont 22 postes à temps non complets pour la filière artistique, danse et musique.

**CH 014** – Atténuations de produits

- inscription du FSRIF (Fonds de Solidarité aux communes de la Région Ile de France), le prélèvement pour contribution d'effort au logement social auquel est assujettie la commune de Marly la Ville.

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
PRELEV Loi SRU	2135 652 €	147 620 €	160 177 €	165 798 €	169 024,79 €
FSRIF	150 122 €	150 122 €	145 700 €	145 700 €	145 700 €
<b>Total</b>	<b>326 808 €</b>	<b>341 345 €</b>	<b>305 877 €</b>	<b>311 498 €</b>	<b>4 724,79 €</b>

**CH 65/014 – Les charges diverses et gestion courante : 736 389 € (+21,45%)**

Les contributions :

- article 65548 - contributions aux organismes de regroupement, pour un montant total de 199 940 €, soit 175 000 € affecté au SIFOMA (Syndicat Intercommunal à vocations multiples Fosses Marly la Ville) pour la participation communale aux frais de gestion du centre de santé intercommunal FOSSES MARLY, et 18 940,80 € pour le PIR (Syndicat pour le Parking d'Intérêt Régional).

- article 657362, la subvention de fonctionnement versée au Centre communal d'action sociale à 82 000 € pour assurer son action d'aide sociale envers les plus démunis, les activités récréatives, colis de fin d'année, les allocations chauffage pour plus de neuf cent bénéficiaires de plus de soixante ans,

- article 6574, les subventions communales 2020 sont reconduites sur la base 2019 au bénéfice de 77 associations, sommes augmentées des réajustements de 2019 sans majoration sauf demandes particulières motivées présentées en commission pour un montant de crédits de 153 000 €.

**CH 66** – Charges financières : 85 213,44 € pour les intérêts de la dette avec la baisse du remboursement des intérêts suivent la gestion raisonnable de la dette avec une diminution des charges d'intérêts.

**CH 67** - Charges exceptionnelles : 144 000 €

- Dont 82 000.00 € provisionnement qui engage la participation de la commune au paiement des dettes de l'ancien l'EHPAD Maison de retraite sur le budget de fonctionnement évoqué lors du débat d'orientation 2019 (charges sociales restant dues, factures impayées qui arrivent encore sur l'année 2019).

- Et l'impact des dépenses exceptionnelles engagées dans le contexte de la crise sanitaire,

**CH 68** – article 6811 – Dotation aux amortissements : confirme une stabilité pour 2020 des amortissements sur les équipements mobiliers soit 102 195,94 €.

**CH 023** – le virement à la section d'investissement : 676 000 € capte dans la continuité des derniers exercices, la volonté de poursuite de l'effort d'investissement, pour l'aménagement de notre ville, le maintien de son développement avec le suivi des équipements municipaux.

*Détail des budgets par services et chapitres budgétaires, (vue d'ensemble des budgets par poste) et présentation croisée plus affinée des budgets par service.*

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 (+ 2.44 %) subissent les contraintes de conjoncture

(Voir graphiques dépenses 2020 – fonctions et services).

**Les Recettes de Fonctionnement : 9 900 000 € (+ 2,44 %)**

Subissent néanmoins la baisse des richesses fiscales engagée par l'Etat avec la mise en place du pacte de solidarité des collectivités.

**CHAP 013** – Atténuations de charge : **171 420 €**

Enregistrent essentiellement les remboursements des frais sur rémunérations des personnels par l'assureur SOFAXIS et la caisse primaire d'assurance maladie, remboursements attendants aux congés de maladie ordinaire, congés de maternité, longue maladie.

**CHAP 70** – Produits de service : **489 909 €** reçoit les recettes des services qui devront se voir augmentées d'environ **2.00 %** pour l'année 2020.

**CHAP 73** – Impôts et Taxes : **7 845 114 €**

avec l'affectation au chapitre 73 des produits communautaires pour 4 402 600 € (article 73211).

Les taxes additionnelles des droits de mutations marquent une constance des ventes du foncier bâti porté à 298 000 €- [article 7381].

Les contributions directes (article 73111) verront une légère majoration du produit 2020 :

De 2 928 940 € le produit attendu de l'exercice 2019 à 2 943 146 € soit 14 206 € de recettes d'impôts en supplément.

La variation des bases notifiées pour 2020 pour un produit supplémentaire ne permettra pas de faire face à la ponction renouvelée du prélèvement effectué au

bénéfice du fonds pour la Région Ile de France et du prélèvement pour déficit de logements sociaux.

Le versement en 2020 de la garantie individuelle de ressources (FNGIR article 73221) provoqué par la réforme de la taxe professionnelle d'un montant de 63 760 € permettra encore cette année de maintenir l'équilibre du chapitre.

#### CHAP 74 - Dotation - Participation : 316 839 €

Accuse toujours une diminution, confirmée depuis l'année 2011 par la disparition du fonds départemental de taxe professionnelle.

La mise en place de la dotation budgétaire à la charge de l'Etat avec la loi de finances de 2013 visait à compenser pour les collectivités les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle

#### CHAP 75 - autres produits de gestion courante, stable,

Avec un montant de 79 400 € se trouve essentiellement alimenté par le produit des loyers et redevances des concessionnaires EDF, GDF pour l'occupation des réseaux.

#### CHAP 76 - Produits financiers avec le versement des intérêts parts sociales de la Caisse agricole soit 159 €.

#### CHAP 77 - Produits exceptionnels

- avec le remboursement des sinistres et divers produits pour 13 037 €

Ces recettes contribuent au BP 2020 proposé dans ses composantes totales à **8 915 878,76 €** pour les recettes réelles.

Le Compte administratif de l'exercice 2019 voté le 2 mars 2020 nous permettra d'inscrire dès ce budget primitif en section de fonctionnement, l'excédent reporté de l'exercice 2019 du budget de la commune pour un montant de **984 121,24 €** article recettes @002.

Avec la faible augmentation des bases, l'équilibre du Budget 2020 sera proposé avec les taux d'impositions, suivants sans majoration pour l'exercice 2020 soit :

Taxe d'habitation : 12,94 % (taux gelé, réforme fiscale)

Taxe foncière bâtie : 9,74 %

Taxe foncière non bâtie : 48,83 %

L'ensemble des taxes pour un produit de 2 943 146 €

**Voir tableau des taux en fin de document page 101 et graphiques dépenses et recettes.**

### Budget Investissement 2020

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

[Détail dans les pages du document budgétaire 2020, page 20 à la page 61].

Pour l'investissement 2020, les prévisions présentées dans la synthèse des orientations sont confortées avec rappel en dépenses et recettes d'investissement arrêtées pour un total budget en section d'investissement à **6 258 230,88 €** dont l'inscription en recettes d'investissement du report du solde d'exécution positif de l'exercice 2019 **inscrit au compte @001 de 2 390 314,94 €**

Sont engagées les réalisations à valider par l'assemblée municipale, les provisions pour les nouveaux équipements et réhabilitations diverses des différents bâtiments scolaires, culturels, sportifs, associatifs, les études à poursuivre pour la réalisation des travaux de toiture du COSEC, la réhabilitation de la toiture de l'école du Bourg primaire (deuxième phase), du groupe scolaire de la Garenne, toiture et menuiserie, les services techniques, l'étude sur la restauration des « Jumeaux » les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée du village, l'achat d'équipements et véhicules des services et police, améliorations voiries, réseaux, trottoirs, reports de frais d'étude des opérations de logements, pour la création de la voie de désenclavement du programme de logements dit « Fermes sud », la mise en sécurité sur l'éclairage public en engagements de programme en LED, reports et améliorations vidéo protection, provisions pour les programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergie, provisions de dépenses dues aux opérations d'urbanisation et les investissements nécessaires (écoles, voiries, sports, petite enfance), pour un total de crédits nouveaux de **6 204 076,20 €** pour les dépenses d'équipement, et le remboursement du capital des emprunts pour **485 000 €**. [Détail pages 20 à 61].

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour les recettes d'investissement, il s'agit :

- des subventions attendues du Conseil départemental et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour les futurs projets de réhabilitation et rénovation du Groupe scolaire de la Garenne et du complexe sportif, Rue Serge Laverdure.
- le versement du FCTVA, fond de compensation pour la TVA de 232 220 € auquel vient renforcer en ressources propres la dotation aux amortissements du chapitre 040 compte 28 pour 102 195,94 €.
- la taxe d'aménagement d'urbanisation diffuse mais aussi de lourds programmes de logements (OAP° pour un montant de 1 284 816.00 €.
- l'affectation du résultat report de 800 000 €,
- le report de l'excédent d'investissement 2019 au BP 2020 de 2 390 314,94 €.

### Le Conseil municipal, après débat et délibération, Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2020,

#### VOTE le Budget Primitif 2020 de la Commune par nature :

- pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre,
- pour la section d'investissement avec opérations détaillées suivies par la présentation fonctionnelle.

Le présent budget primitif 2020 est voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice 2019 du Budget de la commune après le vote du compte administratif 2019 en date du 2 mars 2020.

Le Budget primitif est arrêté en dépenses et recettes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES: 9 900 000,00 €

RECETTES: 9 900 000,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 6 258 230,88 €

RECETTES : 6 258 230,88 €

#### TOTAL DU BUDGET 2020

DÉPENSES : 16 158 230,88 €

RECETTES : 16 158 230,88 €

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

La note du débat d'orientation projette la reconduction des participations et des subventions sur la base de 2019 augmentées des réajustements sans majoration. Les nouvelles demandes feront l'objet d'une étude des dossiers auprès de la commission vie associative et seront proposées à l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal.

#### 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

5 élus ne prennent pas part au vote car ils assurent des fonctions exécutives au sein des associations citées :

HURTEL Pierre-Yves - Association du Tennis

CHANUT Laurent - Association Image et Son

PETRAULT Fabien - Association du Judo

SZLOSEK Pierre - Association Le Bon Pied marlysin

MAGIS Yoann - FCPE Collège de MARLY LA VILLE

**VOTE** l'ensemble des subventions et participations annexées au document budgétaire pour un montant de 432 057,71 €.

Les subventions et participations reconduites au 1er janvier 2020 sont détaillées par article budgétaire.

### VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX AVEC EFFET À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Lors du débat d'orientation, Monsieur le Maire a proposé de réviser à compter du 01/09/2020 l'ensemble des tarifs afférents aux services municipaux de 2 %, notamment, la restauration scolaire, le portage des repas, les droits de place, chauffage logements instituteurs et Professeurs des Ecoles, les accueils périscolaires et centre de loisirs, les clubs, la passerelle Enfance Petite Enfance, le Centre de Loisirs Pré-ados (11-13 ans), sorties Pré-ados, adhésion annuelle des Pré-ados (11-13 ans), concessions de cimetières et columbarium, location salle des fêtes, danse et musique, études surveillées...

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs avec une hausse de 2%.

### RÉGIE MUNICIPALE - DÉCISIONS

Gratuité Restauration scolaire - Centre de Loisirs - Pré et Post scolaire au mois d'avril et mai 2020 aux familles des enfants des personnels soignants et personnels en 1ère ligne et à l'ensemble des familles marlysiennes pour le mois de mars 2020

A compter du 16 mars, date officielle de la fermeture des établissements scolaires, le service enfance et le service de la restauration scolaire ont pris en charge les enfants des soignants qui étaient en première ligne.

A compter du 11 mai, phase 1 de « déconfinement » et reprise progressive des écoles le jeudi 14 mai pour Marly La Ville, des enfants ont repris le chemin des écoliers.

Dans un esprit de solidarité et de soutien financier,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**approuve** le principe de la mise en place de la gratuité des frais de repas, de centre de loisirs et de pré et post, pour l'ensemble des familles dont les enfants ont été régulièrement accueillis sur cette période de pandémie COVID19 et plus précisément, pour les mois d'avril et mai 2020 pour les enfants des personnels soignants et personnels en 1<sup>ère</sup> ligne et pour la période de mars 2020 pour l'ensemble des familles marlysiennes pour un montant total estimé à 19 000,00 euros.

Mise en place d'avoirs - Ecoles Municipales de Musique et de Danse, prestations du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019/2020 à valoir sur les prestations 2020/2021

Depuis le 22 juin, nous sommes entrés dans la troisième phase de déconfinement pour laquelle le Val d'Oise demeure en zone verte. Pour toute la durée de cette phase, les règles de prévention sanitaires demeurent car le virus continue de circuler sur le territoire.

C'est pourquoi, les activités artistiques des deux écoles n'ont pas repris sur le modèle de l'ancienne organisation. Néanmoins, des ateliers de danses sont organisés en extérieurs.

A compter du 17 mars, date du début du confinement, beaucoup de professeurs des écoles municipales de danse et musique ont maintenu un lien avec leurs élèves par le biais de mise en place de vidéos (exercices, variations, contenu chorégraphique, challenge photos et chants...).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**approuve** le principe de la mise en place d'avoirs sur les prestations du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019/2020 pour les deux écoles municipales de musique et de danse à valoir sur les prestations 2020/2021 à venir, pour un montant total estimé à 15 000,00 euros.

**MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ POUR L'ADHÉSION ANNUELLE À LA BIBLIOTHÈQUE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en place la gratuité pour les usagers de la Bibliothèque de Marly-la-Ville à compter du 01/09/2020.

## PERSONNEL

**VERSEMENT PRIME EXCEPTIONNELLE À CERTAINS AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLE AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de mise en place exceptionnelle d'une prime Covid19 au taux maximum de 800.00 euros,

**vote** les taux comme suit :

- taux n° 1 : 150 euros,
- taux n° 2 : 300 euros,
- taux n° 3 : 400 euros,
- taux n° 4 : 600 euros,
- taux n° 5 : 800 euros.

**inscrit** au budget les crédits correspondants à hauteur d'une enveloppe budgétaire maximum estimée à 26 000.00 euros.

**acte** que la prime exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique à la rentrée prochaine.

## MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe à Temps Non Complet de 7h00, à effet du 01.09.2020

**approuve** le tableau des effectifs proposé au budget 2020, lequel reprend la situation des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le tableau fera l'objet de modifications, au fur et à mesure des propositions d'évolution de carrière soumises à l'Autorité Territoriale.

## URBANISME

### ACQUISITION DE LA PARCELLE AE N° 128

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition au même prix :

- Lot 1 (258 m<sup>2</sup>) : 60 000 euros + 10 000 euros de commission due à l'agence Foncinord,
- Lot 2 (290 m<sup>2</sup>) : 62 500 euros + 12 500 euros de commission due à l'agence Foncinord,
- Bande du fond (76 m<sup>2</sup>) : 10 000 euros (délibération 63/2018),

**autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente qui sera dressé par l'étude notariale de Maître ORLANDINI, 8, rue Boileau 75016 PARIS

**autorise** Monsieur le Maire à rembourser les frais engagés par les héritiers pour la vente de ce terrain comme suit :

- Géomètre : 1 743 euros + 473,40 euros soit un total de 2 216,40 euros,
- Débroussaillage : 600 euros,
- Frais de notaire : 3 300 euros.

Monsieur le Maire précise que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget 2020, opération globale 9564002 - Voirie BOIS MAILLARD-art. 2111 - Immobilisation Terrains nus.

### CONVENTION DE RÉTROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DE L'OPÉRATION FERMES SUD

La société BOUYGUES IMMOBILIER réalise actuellement une opération de 156 logements à usage d'habitation sur un terrain sis 15 rue Gabriel Péri conformément à l'obtention du permis de construire PC 095 371 16 00019.

L'ensemble des voies, cheminements, espaces et équipements communs seront transférés dans le domaine public après achèvement des travaux.

Les modalités du transfert dans le domaine public et les conditions dans lesquelles ces voiries seront réceptionnées font l'objet d'une convention de rétrocession entre la commune de Marly-la-Ville et la société Bouygues Immobilier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession entre la commune de Marly-la-Ville et la société Bouygues Immobilier ainsi que tous les documents nécessaires.

## INTERCOMMUNALITÉ

### CARPF - RÉVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**approuve** la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n°20.101 du 18 juin 2020 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

### SIAEP DE BELLEFONTAINE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019

Conformément à la réglementation en vigueur, le SIAEP de BELLEFONTAINE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de BELLEFONTAINE) a transmis à la collectivité le rapport annuel d'activités 2019 du délégataire VEOLIA pour la gestion des eaux potables et son Rapport sur la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019 remis pour présentation à l'Assemblée Municipale.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**accuse** réception du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2019 et du rapport sur la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019,

**valide** la communication au Conseil Municipal.

## AFFAIRES SOCIALES

### SÉJOUR DES ANCIENS EN NORMANDIE - AVENANT N° 1 - REPORT AU 12 AU 19 JUIN 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'organisme CLIN D'ŒIL ÉVÉNEMENTS modifiant les dates comme suit : du 12 au 19 juin 2021.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

## INTERCOMMUNALITÉ

### CARPF - CLUB DES ACTEURS DU GRAND ROISSY - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Désigne les élus délégués comme suit :

#### **Assemblée Générale :**

Délégué 1 : **Monsieur André SPECQ**

Délégué 2 : **Monsieur Daniel MELLA**

#### **Commission Economie-Emploi-Agriculture**

Élu : **Monsieur Daniel MELLA**

Technicien : **Madame Isabelle ROBILLARD**

#### **Commission Environnement**

Elu : **Monsieur Daniel MELLA**

Technicien : **Monsieur Farouk GAHAM**

#### **Commission Mobilité-Transport**

Elu : **Monsieur Robert WALLEY**

Technicien : **Madame Elsa JUDE**

#### **Commission Formation**

Elu : **Monsieur Philippe LOUET**

Technicien : **Madame Virginie BOUGEULT**

#### **Commission Logement Habitat**

Elu : **Monsieur André SPECQ**

Technicien : **Madame Aurélie MASSE**



## CULTURE

### CARPF - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DANS LE CADRE DE « DESTINATION MANGA, FESTIVAL DE POP CULTURE 2020 »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'équipements municipaux entre la communauté d'agglomération et la ville dans le cadre de « Destination Manga, Festival de Pop Culture 2020 » ainsi qu'un éventuel avenant en 2021 qui permettra la reconduction et la reprogrammation des événements qui n'ont pu se dérouler (prolongation exposition, réorganisation de réunions...) du fait de la nouvelle période de confinement.

## INTERCOMMUNALITÉ

### CARPF - COMMISSION SÉCURITÉ, SURETÉ ET VIDÉO PROTECTION

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Désigne** les délégués comme suit :

#### FINANCES ET BUDGET

Titulaire : Monsieur SPECQ André

Suppléant : Monsieur MELLA Daniel

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RENOVATION URBAINE, LOGEMENT ET HABITAT

Titulaire : Monsieur MELLA Daniel

Suppléant : Madame LELEZ-HUVE Michèle

#### DEVELOPPEMENT DURABLE, ORDURES MENAGERES, TRAME VERTE ET BLEUE

Titulaire : Monsieur MELLA Daniel

Suppléant : Monsieur WALLETT Robert

#### EAU ET ASSAINISSEMENT

Titulaire : Monsieur SPECQ André

Suppléant : Monsieur HURTEL Pierre-Yves

#### MOBILITES ET DEPLACEMENTS

Titulaire : Monsieur WALLETT Robert

Suppléant : Monsieur DUPIECH François

#### PETITE ENFANCE, HANDICAP ET PERSONNES AGEES

Titulaire : Madame DESWARTE Isabelle

Suppléant : Mme DUCELLIER Sylvaine

#### SECURITE, SURETE ET VIDEO PROTECTION

Titulaire : Monsieur SPECQ André

Suppléant : Monsieur DUPIECH François

#### BATIMENTS INTERCOMMUNAUX, TRAVAUX, VOIRIES

Titulaire : Monsieur MELLA Daniel

Suppléant : Monsieur LONGOU Michel

#### SPORTS

Titulaire : Monsieur HURTEL Pierre-Yves

Suppléant : Mme VARLET Charline

#### DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, FONDS EUROPEENS

Titulaire : Mme BROUT Héloïse

Suppléant : Mme MARCHAND-MISIAK Corinne

#### INFORMATIQUE

Titulaire : Mme MARCHAND-MISIAK Corinne

Suppléant : Mme BROUT Héloïse

#### CULTURE ET PATRIMOINE

Titulaire : Mme LELEZ-HUVE Michèle

Suppléant : Monsieur POUPAERT Bruno

#### SCHEMA AGRICOLE, RURALITE, MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Titulaire : Monsieur SPECQ André

Suppléant : Monsieur MELLA Daniel

#### POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Titulaire : Monsieur DUPIECH François

Suppléant : Monsieur PETRAULT Fabien

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU BOURG

**Considérant** la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection de la deuxième partie de la toiture de l'école élémentaire du Bourg,

**Considérant** que ces travaux permettront de redonner à la couverture très ancienne, une nouvelle étanchéité ainsi qu'une meilleure isolation thermique,

**Considérant** que la commune a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 19 mai 2020, par décision municipale

n 01/2020 du fait de la période de confinement qui interdisait à l'assemblée municipale de se réunir,

**Considérant** que cette aide est déterminée en fonction des caractéristiques du projet et du budget prévisionnel global,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**sollicite** auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France un fonds de concours d'un montant de 18 453,94 €, pour les travaux de réfection de la deuxième partie de la toiture de l'école élémentaire du Bourg soit un montant travaux de 46 134,84 € HT soit 55 361,81 € TTC,

#### CARPF - PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

Monsieur le Maire félicite les services et les élus de la Communauté d'Agglomération Pays de France porteuse de l'avis de la Communauté sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

Il souligne que l'avis défavorable se trouve voté à une très très forte majorité. Il propose après l'excellent investissement, travaux, réunions des élus communautaires et municipaux de conforter l'avis défavorable approuvé et motivé ce 19 novembre 2020 par le Conseil Communautaire et y ajouter les éléments plus que défavorables infligés à notre commune.

Monsieur le maire reprend la lecture de la délibération du Conseil Communautaire déjà annexée en projet dans la note de synthèse

Les collectivités territoriales ont été saisies pour rendre un avis, au titre du dispositif d'évaluation environnementale, sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, en application de l'article L122-1 et R122-7 du Code de l'environnement.

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a été saisie, par courrier reçu le 23 septembre 2020, par le Préfet du Val d'Oise, désigné coordonnateur de l'enquête publique par le Ministre délégué chargé des transports. La communauté d'agglomération dispose d'un délai de 2 mois pour remettre son avis, soit jusqu'au 23 novembre 2020.

Les avis seront transmis au Préfet du Val d'Oise avant qu'il prenne sa décision d'ouvrir l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Il sera mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture et joint au dossier d'enquête publique, auprès des avis de l'Autorité environnementale et des autres personnes publiques sollicitées par l'Etat.

#### Rappel des principales caractéristiques du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie

1- Les aménagements sur le territoire de la CA Roissy Pays de France

Sur le territoire communautaire, le projet d'infrastructure comprend les aménagements suivants :

Une section de ligne nouvelle à double voie de 6,5 km circulaire à 160 km/h entre la ligne à grande vitesse d'interconnexion au Nord de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle et le raccordement à la ligne classique Paris-Creil-Amiens au niveau de Marly-la-Ville.

Des aménagements en gare de Survilliers-Fosses, comprenant la réalisation de nouveaux quais ainsi qu'une passerelle permettant aux voyageurs d'accéder à ces quais et d'assurer l'interconnexion avec le RER D, ainsi qu'un mur de soutènement. La création d'un doublé de voies sur la ligne Paris-Creil entre le raccordement à la ligne existante Paris-Creil et la gare de Survilliers-Fosses. Cet aménagement sera réalisé dans une seconde phase en fonction des évolutions de trafic après mise en service de la liaison.

Il comprend :

Un élargissement de la plateforme ferroviaire de la ligne Paris-Creil pour permettre l'insertion des deux voies nouvelles, réalisé côté Est sur environ 2 km. Le faisceau ferroviaire passant de 4 à 6 voies principales (y compris les voies locales empruntées par le RER D). Ces aménagements offrent la possibilité de faire circuler un TER entre la ligne nouvelle et la gare de Survilliers-Fosses (et vice versa) en même temps que le passage d'un train de même sens sur l'axe Paris/Creil.

Un dédoublement du pont du chemin des peupliers, afin de dévier la circulation sur cet axe et permettre la fermeture temporaire de la RD16, qui est un préalable à l'allongement du pont-route de l'avenue Jean Jaurès.

Le prolongement du pont-route de l'avenue Jean Jaurès à Marly-la-Ville.

Un allongement de 700 m du mur de soutènement en gare de Survilliers-Fosses créé lors de la phase 1 ; il sera allongé sur sa partie Sud, au droit de la commune de Saint-Witz et jusqu'au pont-route de l'avenue Jean Jaurès.

La création éventuelle (à confirmer en études détaillées) d'un bassin d'écrêtement suite au doublet de Saint-Witz sur la ligne Paris-Creil.

Des aménagements à la gare de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle 2 TGV (CDG 2 TGV) qui portent sur la création d'un nouveau quai en gare CDG 2 TGV et des circulations verticales le desservant, la suppression d'une voie existante pour implanter

ce quai et l'ajout de communications ferroviaires permettant aux trains de passer d'une voie sur l'autre.

Des aménagements sur la ligne classique Paris-Creil-Amiens tels l'adaptation de la signalisation de la ligne et le renforcement de l'alimentation électrique de la sous-station de Gonesse.

## 2- Les services ferroviaires prévus

La création de la liaison permettra de proposer un double service TaGV et TER adapté aux besoins de déplacements de courte et longue distance, avec des dessertes supplémentaires s'ajoutant aux circulations existantes vers Paris Nord et comprenant : Une desserte mixte TaGV + TER sur Amiens : 2 allers retours TaGV inter-secteurs + 3 allers retours TER pour une correspondance à Roissy TGV ; Une desserte TER Région Hauts-de-France sur Creil et Compiègne, avec l'objectif d'une fréquence à la demi-heure en heure de pointe sur Creil-Roissy et à l'heure sur Compiègne.

Le plan de transport n'est pas connu à ce jour. La CNDP a demandé que la plage horaire initialement prévue, de 6 à 23 h pour les circulations TER, soit élargie (ce qui dégrade la VAN de 23 M€). Le dossier indique que les missions seront assurées par le matériel roulant à grande vitesse exploité sur le réseau national (pour les TaGV) et du matériel roulant TER déployé par l'Autorité organisatrice (Région Hauts-de-France).

Le dossier mentionne que 26 dessertes TER par jour et par sens sont prévues entre les gares de Roissy TGV et d'Amiens, Compiègne, Creil, Chantilly-Gouvieux et Survilliers-Fosses (avec des arrêts intermédiaires ou des prolongements supplémentaires rendus possibles une fois l'infrastructure réalisée).

En période de pointe, cela correspond à un train toutes les demi-heures entre Creil et la gare CDG TGV et à un train par heure entre Compiègne et la gare CDG TGV. Ces services répondent aux besoins de déplacements quotidiens d'employés du pôle économique du Grand Roissy : près de 60% des déplacements à courte distance ont pour origine le Pôle de Roissy, et en premier lieu pour le motif domicile-travail. Dans cet ensemble, une partie très significative (35%) correspond à des trafics franciliens (voyageurs empruntant la liaison sur la section Survilliers-Roissy, ce qui confirme l'intérêt du projet également pour les déplacements locaux).

Près de la moitié des voyageurs qui emprunteront les trains passant par la liaison Roissy-Picardie, (43%, soit plus de 5 000 déplacements par jour) transiteront par la plate-forme CDG pour ensuite emprunter un métro du Grand Paris Express (GPE, pour 30%), le RER B (11%) ou l'autobus (2%). Les flux en direction de gare du Nord diminueront de 6% à l'horizon 2028 pour se reporter vers la gare CDG TGV, contribuant à sa désaturation.

## 3- Les emprises du projet

Dans le dossier de concertation, il est précisé que le projet nécessitera une emprise foncière de 70 ha avec la répartition suivante :

36,5 ha de terres agricoles prélevées ;

7,5 ha d'espaces boisés ;

22 ha d'espaces artificialisés.

Cette emprise est située uniquement sur le territoire de la CA Roissy Pays de France et traverse les communes de Chennevières-les-Louvres, Épiais-les-Louvres, Saint-Witz, Vémars, Villeron, Survilliers, Marly-la-Ville et Fosses.

Dans sa partie Est (secteur Vémars), la ligne est en remblai, de 8 m à 22 m de hauteur, avec une largeur d'emprise de 40 à 80 mètres. Dans sa partie Ouest (secteur Villeron), la ligne est en déblai, en particulier vers le raccordement à la ligne Creil-Paris qui est elle-même en fort déblai, avec une largeur variant de 40 à 110 mètres.

## 4- Le coût du projet

Le coût d'investissement du projet d'infrastructure était estimé dans le protocole de mai 2017, basé sur la phase d'études d'Avant-Projet Sommaire, à 346,9 M€ HT aux conditions économiques de janvier 2011, soit 356 M€ HT aux conditions économiques de janvier 2017 (valeur mise à jour au moyen de l'index TP01).

La décision ministérielle du 28 août 2020 adapte le programme d'opération en intégrant en mesure d'amélioration environnementale la réalisation d'un éco-pont (passage grande faune) en forêt de Chantilly, estimé à 6 M€. Le coût ainsi modifié ressort ainsi à 350,9 M€ HT valeur 2011.

Le montant des opérations à réaliser à la mise en service (phase 1) s'élève à 290,9 M€ janvier 2011. Par rapport au montant de 271,9 M€ cité dans le protocole de 2017, il convient en effet d'ajouter 13 M€ au titre de la passerelle en gare de Survilliers-Fosses et 6 M€ pour la réalisation de l'éco-pont.

## Projet d'avis

Le projet d'avis résulte d'une analyse technique approfondie et transversale des services de la communauté d'agglomération. L'analyse du volet environnemental a fait l'objet d'un atelier de travail avec les communes concernées le 20 octobre, et de consultations de plusieurs partenaires intéressés (par exemple, le SIAH sur le volet hydraulique).

Il porte sur :

Les conditions d'organisation et le calendrier de l'enquête publique, La prise en compte insuffisante des incidences du projet sur la mobilité des valdoisiens : modernisation du RER D, restructuration du pôle gare de Survilliers-Fosses ; L'insuffisance du volet socio-économique de l'étude d'impact, L'insuffisance du volet environnemental de l'étude d'impact : artificialisation des sols, agriculture, hydrologie, paysage et patrimoine, déblais/remblais, biodiversité et continuités écologiques, transports, nuisances sonores.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire et l'avis défavorable rendu par le Conseil Communautaire de Roissy Pays de France ce 19 novembre 2020**

**Entendu diverses interventions notamment l'avis critique transmis par monsieur Daniel MELLA, Maire-Adjoint, sur le projet Roissy-Picardie**

**Sur proposition de Monsieur le Maire ;**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision ministérielle du 28 août 2020 confirmant la réalisation de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie en deux phases, définissent les conditions de lancement de l'enquête d'utilité publique et les dispositions retenues pour la suite du projet, demandant à SNCF Réseau de préparer le dossier d'enquête et de finaliser les procédures préalables à son organisation, et désignant M. le Préfet du Val d'Oise comme coordonnateur de l'enquête ;

**Vu** le courrier de M. le Préfet du Val d'Oise en date du 18 septembre 2020, saisissant la communauté d'agglomération et les communes pour avis, au titre de l'évaluation environnementale, sur le projet de ligne ferroviaire Roissy-Picardie ;

**Considérant** que le calendrier de l'enquête publique est inadapté à une bonne association au projet des parties prenantes et des habitants ;

**Considérant** que la modernisation du RER D est nettement prioritaire pour les habitants de Roissy Pays de France, et que l'étude d'impact ne démontre pas que le projet de liaison ferroviaire n'aura pas d'impact sur le calendrier des travaux de modernisation du RER D ;

**Considérant** que le projet de ligne ferroviaire Roissy-Picardie nécessite une restructuration profonde du pôle gare de Survilliers-Fosses, non prise en compte dans l'étude d'impact ;

**Considérant l'ouverture d'une tranchée, une saignée dévastatrice qui abandonne les communes de Marly-La-Ville, Saint-Witz, Villeron, Vémars, Chennevières Les Louvres à un environnement agricole bafoué, dégradé, perturbé durant des décennies. Ce projet éloigne les populations des dessertes routières locales et les relais vers les RD 317 – RD 10 et Autoroute A1 tout en augmentant la diffusion de bruits en polluant l'environnement sous toutes ses formes écologiques.**

**Considérant** que les hypothèses prises dans le volet socio-économique de l'étude d'impact ne sont pas réalistes et que certains coûts induits par le projet ne sont pas pris en compte ;

**Considérant** que le dossier d'enquête publique ne précise pas clairement la tarification de la nouvelle ligne RER pour les franciliens ;

**Considérant** que le projet peut être significativement optimisé en matière d'artificialisation des sols, de compensation agricole et de reboisement ;

**Considérant** que le volet paysager ne permet pas d'apprécier les impacts du projet sur le paysage du territoire concerné, faute d'illustrations adaptées ;

**Considérant** que l'étude d'impact n'offre aucune garantie de préservation durable des continuités écologiques locales, en l'absence de plan de gestion des espaces dépendant du projet ;

**Le conseil municipal délibère, et à l'unanimité,**

**donne** un avis défavorable, au titre de l'évaluation environnementale, sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie ; et s'associe pleinement à l'avis défavorable de la Communauté d'Agglomération.

**demande** que l'enquête publique soit reportée afin de permettre une bonne Association des parties prenantes et des habitants concernés par le projet ;

**demande** que l'État et le maître d'ouvrage démontrent que la réalisation du projet de liaison Roissy-Picardie ne viendra pas retarder les travaux de modernisation du RER D, qui est prioritaire et s'inscrit dans un calendrier déjà très contraint ;

**demande** que le maître d'ouvrage prenne en charge totalement le coût de la passerelle de la gare de Survilliers-Fosses et plus largement des travaux de restructuration du pôle gare de Survilliers-Fosses (gare routière, stationnement...), rendus nécessaires par la liaison Roissy-Picardie ;

**demande** que les études socio-économiques soient refaites en prenant en compte des hypothèses réalistes et en intégrant l'ensemble des coûts induits par le projet ;

**demande** la confirmation que la capacité en ligne est suffisante pour accueillir les trains de voyageurs, y compris dans la perspective d'un éventuel renforcement de l'offre de Transilien, mais également les trains de fret ;

**demande** que les impacts du projet sur l'activité agricole soient précisés et chiffrés, et que le projet soit optimisé en lien avec les collectivités locales, en termes d'artificialisation des sols, de compensation agricole et de restitution des fonctionnalités ;

**demande** que les impacts du projet en matière d'hydrologie soient précisés notamment à travers une modélisation hydraulique, et que les ouvrages proposés soient améliorés particulièrement le franchissement du vallon du ru de la Michelette ;

**demande** que le volet paysager du projet soit approfondi, mieux illustré et décliné en un plan de paysagement et un plan de gestion détaillé de l'ensemble de ses emprises ;

**demande** que le maître d'ouvrage présente un plan de gestion détaillé des dépendances vertes de la route et nos populations.

**demande** la mise en œuvre adaptée d'ouvrages d'arts routiers, voies, rétablissement du Chemin des Peupliers à Marly la ville, avec éco-giratoire RD 317/Chemin des Peupliers / RD 10 / A1 pour franchir la saignée ouverte et assurer la sécurité des usagers de la route et nos populations.

**dit** que la présente délibération et annexe de l'avis de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France seront transmises à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, coordonnateur de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, en vue de sa mise à disposition du public sur le site internet de la Préfecture et de son intégration au dossier d'enquête publique ;

**charge** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## CARPF - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 20 novembre 2020 **accuse réception** du rapport pour l'exercice 2019 et en **valide** la communication au Conseil Municipal

## SIGIDURS - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 20 novembre 2020 **accuse réception** du rapport pour l'exercice 2019 et en **valide** la communication au Conseil Municipal.

## SICTEUB - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT RPQS COLLECTIF ET NON COLLECTIF - EXERCICE 2019

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 20 novembre 2020 **accuse réception** du rapport pour l'exercice 2019 et en **valide** la communication au Conseil Municipal.

## SIAEP DE BELLEFONTAINE - RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA TITULAIRE DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 20/11/2020 **accuse réception** du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2019 en **valide** la communication au Conseil Municipal. Document consultable au service des Affaires Générales

## SIAEP DE BELLEFONTAINE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019 (RAD 2019)

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 20/11/2020 **accuse réception** du rapport sur la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019 et en **valide** la communication au Conseil Municipal. Document consultable au service des Affaires Générales

## PERSONNEL

### CIG ILE DE FRANCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal, à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le CIG Il de France pour une nouvelle durée de trois ans.

### MISE À JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**approuve** la mise à jour du tableau des effectifs suivant les modifications ci-dessus.

### RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS DE LA FILIÈRE CULTURELLE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**valide** l'application d'une rémunération aux intervenants de l'École Municipale de Danse, comme proposé.

### RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS DE LA FILIÈRE CULTURELLE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**valide** l'application d'une rémunération aux intervenants de l'École Municipale de Musique proposé.

### CONVENTION DE FORMATION D'ENTRAÎNEMENT AU BÂTON DE DÉFENSE

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le formateur Rénaud SERGENT, moniteur de savate et défense sous le n° 2003-143 et instructeur à la Fédération FEBD et DA sous le certificat n° 11TG00100.

## FINANCES

### OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2021

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**autorise** Monsieur le Maire à ouvrir certains crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent soit 1 564 000.00 euros.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION K'DANSES

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Par 28 voix POUR,

Une élue, Mme GALLO Patricia n'ayant pas pris part au vote car membre active de l'association,

**approuve** le vote d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 2000.00 euros au bénéfice de l'association K'DANSES.

### TARIFICATION « ADULTES » REPAS DE CANTINE POUR ACCUEILS EXCEPTIONNELS (STAGES, FORMATIONS PROFESSIONNELLES, SPORTS, CULTURES, LOISIRS...)

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**valide** les tarifs exceptionnels comme suit et ce afin d'établir un équilibre entre la participation financière et le coût réel supporté par la collectivité.

Les recettes seront encaissées sur le budget de l'exercice 2020 et suivants, après émission de titres de recettes, article 7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement ».

## ENFANCE JEUNESSE

### SEJOUR SKI 2021 - SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - VOTE DES TARIFS

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**valide** le projet,

**approuve** la tarification,

**autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à la mise en œuvre du projet.





## NAISSANCES

CORREIA Zélia .....	17/07/2020
FAFET Alexie .....	20/07/2020
BRUCHON Emy .....	27/07/2020
JACQUOT Maïa .....	29/07/2020
BAUDRIER Maël .....	05/08/2020
TAHAN Thyana .....	30/08/2020
PÉTRY Soën .....	19/09/2020
SABARTHES Marceau .....	28/09/2020
DUFOUR Evan .....	30/09/2020
MAGON Olivia .....	13/10/2020
NISET Zelda .....	29/10/2020
LOBRY Arthur .....	16/12/2020

## ALLIANCES

POIFFAIT Jérémy et PEUGER Marine .....	17/10/2020
LOUBAT Laurent et NISON Carinne .....	31/12/2020

## PARTANCES

LALOEUF Jean-Claude .....	77 ans .....	16/10/2020
FILEZ Eliane .....	90 ans .....	22/10/2020
DE OLIVEIRA SIMOES FERREIRA Antonio .....	57 ans .....	26/10/2020
ALSTERS Jean .....	69 ans .....	04/11/2020
PUGELJ Jadran .....	65 ans .....	13/11/2020
STOLL Mauricette Vve SEILLER .....	84 ans .....	16/11/2020
GUENY Lucienne Vve MANIEZ .....	96 ans .....	14/12/2020
ZEPSUJ Dora Léa Vve GLAPINSKI .....	90 ans .....	17/12/2020
LAPOSTOLET Francis .....	63 ans .....	22/12/2020

### Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - mairie@marly-la-ville.fr - www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Communication et Information  
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76



# AGENDA

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, certains spectacles sont susceptibles d'être annulés ou reportés. Pour rester informés, rendez-vous sur la page Facebook @Espace Culturel Lucien Jean.

## FÉVRIER

### SAMEDI 6 / DANSE

Stage de Danse et spectacle de la compagnie SCATDCie / ECLJ\*

### VENDREDI 12 / CIRQUE

→ "Mule" (Collectif à sens unique) / ECLJ\*

## MARS

### SAMEDI 6 / HUMOUR

→ "Le Monde appartient à ceux qui le fabriquent"

(Bun Hay Mean) / ECLJ\*

### MERCREDI 10

→ *Don du sang* / Salle des fêtes

### VENDREDI 12 / DANSE

→ "Spectacle - Printemps de la danse"

(École Municipale de Danse) / ECLJ\*

### SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 / DANSE

→ "Stage - Printemps de la danse"

(École Municipale de Danse) / ECLJ\*

### JEUDI 18 / DANSE

→ "Hihahutte" (Compagnie Da Stilte) / ECLJ\*

### DIMANCHE 21

→ *La Dictée et son certif* / Salle des fêtes



Bun Hay Mean

## AVRIL

### VENDREDI 2 / CONCERT

→ "Apéro Jazz" (École Municipale de Musique) / ECLJ\*

### SAMEDI 10 / THÉÂTRE

→ "Le Dîner de Cons" (Compagnie Cléante) / ECLJ\*

### MARS - AVRIL

→ "Festival Littérature Jeunesse" / Bibliothèque Municipale

## MAI / SPECTACLE DE RUE

→ "Primo" (Le Moulin Fondu) / ECLJ\*

## MAI

### MERCREDI 12 / DANSE

→ "Répliques" (Compagnie Le Grand Jeté !) / ECLJ\*

### JEUDI 20 / CIRQUE

→ REPORT

"Huitième jour"

(Compagnie La Mob à Sisyphé) / ECLJ\*

### VENDREDI 28 /

### CONCERT

→ *Carte blanche*

« Concert Baroque »

(École Municipale de Musique) / Église Saint Etienne



Compagnie La Mob à Sisyphé

### VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 / COMÉDIE MUSICALE

→ "Ils chantaient la vie" (Les Chups) / ECLJ\*

## JUIN

### VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 / DANSE

→ *Spectacle de fin d'année* (École Municipale de Danse) / ECLJ\*

### MERCREDI 16 / STREET ART

→ *Atelier et exposition "Marly Art"* (VEC CREW) / ECLJ\*

### LUNDI 21

→ *Fête de la Musique*

### VENDREDI 25 / CONCERT

→ *Concert de fin d'année* (École Municipale de Musique) / ECLJ\*

## JUILLET

### MARDI 20

→ *Don du sang* / Salle des fêtes